

# PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2023-2027



FOYER DE VIE LES BRUYÈRES



22 route de la Lunette  
14700 ST-PIERRE-DU-BU

N° FINESS : 14 001 620 5

# Table des matières

<b>1. L'association.....</b>	<b>5</b>
1.1 Présentation .....	5
1.2 Le projet associatif .....	5
1.3 Principes d'intervention .....	7
1.3.1 Autodétermination des personnes accompagnées .....	7
1.3.2 Dynamique de parcours des personnes accompagnées.....	8
1.3.3 Expression et participation des personnes accompagnées.....	8
1.3.4 Gestion des paradoxes.....	9
1.3.5 Modalités de régulation.....	9
<b>2. Repères juridiques.....</b>	<b>10</b>
2.1 Les obligations légales et réglementaires.....	10
2.2 La prise en compte des recommandations de bonnes pratiques.....	11
2.3 Les orientations du schéma départemental .....	11
2.4 Les orientations du Schéma Régional de Santé.....	12
<b>3. Présentation de l'établissement et ses missions.....</b>	<b>14</b>
3.1 Contexte.....	14
3.2 Présentation de l'établissement .....	17
3.3 Les missions.....	18
3.4 L'arrêté d'autorisation .....	20
<b>4. Présentation de la personne accompagnée et de son entourage .....</b>	<b>21</b>
4.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées.....	21
4.1.1 Genres et courbe d'âges .....	21
4.1.2 Eloignement géographique .....	22
4.1.3 Mesures de protection .....	22
4.1.4 Déficiences .....	23
4.2 L'évolution du public.....	27
4.3 Les relations avec l'entourage .....	30
<b>5. Les besoins des personnes accompagnées .....</b>	<b>31</b>
5.1 Besoins en matière de santé somatique ou psychique.....	31
5.2 Besoins en matière d'autonomie .....	31
5.3 Besoins pour la participation sociale .....	31
<b>6. Les prestations d'accompagnement proposées.....</b>	<b>32</b>
6.1 Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles .....	32

6.2	Prestation en matière d'autonomie .....	32
6.3	Prestations pour la participation sociale .....	32
6.4	Prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours .....	33
6.5	Prestations indirectes.....	33
<b>7.</b>	<b>Déclinaison de l'offre de services .....</b>	<b>34</b>
7.1	L'accompagnement à la santé .....	34
7.2	L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne .....	35
7.3	L'accompagnement à la participation sociale .....	36
7.4	Conseil de la Vie Sociale du pôle hébergement de Falaise.....	37
7.5	Les prestations liées à l'hébergement .....	38
7.6	Rôle et missions de l'équipe éducative .....	40
7.7	Les activités de jour.....	41
7.8	L'accès aux loisirs et aux vacances.....	43
7.9	Le travail avec les familles (participation familiale) .....	44
7.10	La prise en compte de la vie affective, amoureuse et sexuelle.....	44
7.11	L'accompagnement de l'avancée en âge .....	45
<b>8.</b>	<b>L'organisation de l'établissement .....</b>	<b>48</b>
8.1	Le processus d'admission .....	48
8.2	Le processus du projet personnalisé .....	49
8.3	Les modalités d'accueil.....	52
8.4	Le processus de sortie.....	53
8.5	L'ancrage des activités dans le territoire : .....	53
8.6	Les événements indésirables.....	55
8.7	Diffusion des recommandations des bonnes pratiques .....	56
8.8	Communication et coordination interne .....	57
<b>9.</b>	<b>Les ressources humaines.....</b>	<b>60</b>
9.1	Professionnels et compétences mobilisées .....	60
9.2	Gestion des ressources humaines .....	64
<b>10.</b>	<b>Les axes d'amélioration du projet.....</b>	<b>66</b>
10.1	Les modalités d'évaluation et de pilotage du projet d'établissement .....	66
10.2	Les axes d'amélioration .....	67
<b>Annexes .....</b>		<b>69</b>
A1.	Schéma de l'organisation de la qualité.....	70
A2.	Glossaire .....	71
A2.	Sources documentaires.....	71

# Introduction

Le projet d'établissement, outre la description des prestations, de nos engagements et des personnels qui y contribuent, donne les orientations pour les 5 années à venir. Il s'appuie sur notre savoir-faire dans le respect de la réglementation.

Les équipes sont au cœur des évolutions dédiées au parcours des personnes accompagnées. C'est donc tout naturellement que les professionnels ont participé à la construction de ce projet d'établissement au travers de multiples groupes de travail. Les familles/proches aidants/responsables légaux, les jeunes/adultes ont été aussi associés à la réflexion. Enfin, sur certains thèmes, les partenaires ont été consultés.

**Nous allons donc témoigner dans ce projet d'établissement :**

- **des offres de service qui concourent à un accompagnement de qualité ;**
- **de l'organisation de l'établissement et des acteurs qui participent à l'accompagnement ;**
- **des axes d'amélioration ouvrant des perspectives d'évolution.**

Le décret du 9 mai 2017 réinterroge les autorisations des établissements et services. Il vient conforter la volonté de passer d'une logique de places à une logique de parcours de la personne accompagnée, en conformité avec les préconisations du rapport Piveteau « zéro sans solution » de juin 2014.

Notre association, l'Apaei des Pays d'Auge et de Falaise, est attentive aux situations individuelles des personnes en situation de handicap sur le territoire qu'elle dessert. De plus, la qualité de vie, inclusive ou protégée, des personnes accompagnées dans les établissements et services de l'Association est une priorité. De ce fait, l'Association s'engage dans la démarche « une réponse accompagnée pour tous ». Dans cette continuité, pour assurer une fluidité et une personnalisation des parcours, pour faire du lien entre les besoins des personnes accompagnées et les réponses qui leur sont apportées, nous nous engageons dans les outils du projet SERAFIN PH.

Nous proposons de faire évoluer nos pratiques selon les attentes et les besoins des personnes accompagnées. Nous continuerons à être attentifs à l'optimisation de notre offre de services dans le respect de nos valeurs associatives : **Engagement, Epanouissement et Créativité**. Ces valeurs, inscrites dans le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), signé le 25 mars 2019, seront affirmées tout au long de ce projet autour des piliers fondamentaux que sont :

- le pouvoir d'agir de la personne,
- le respect des droits fondamentaux,
- l'approche inclusive,
- la réflexion éthique.

# 1. L'association

## 1.1 Présentation

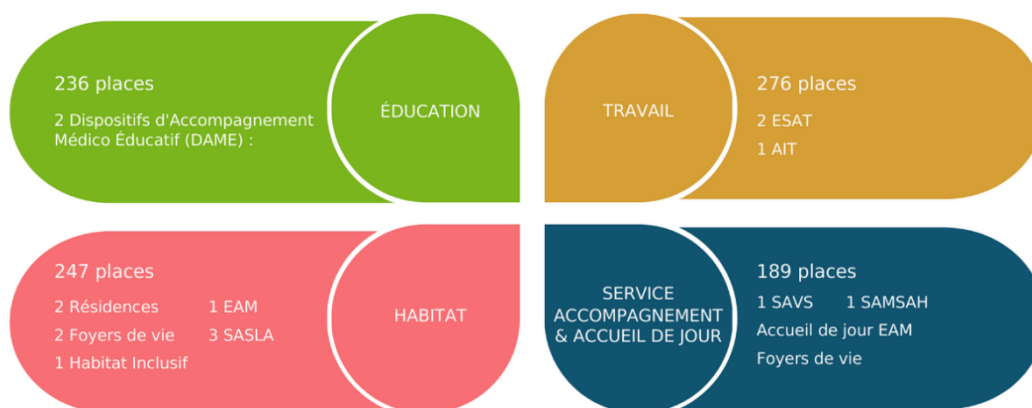
L'Apaei des Pays d'Auge et de Falaise regroupe toutes les personnes physiques et morales qui appartiennent ou s'intéressent à des familles ayant un ou des enfants, un ou des parents, présentant un handicap intellectuel, psychique, un polyhandicap ou un trouble neurodéveloppemental. L'association à but non lucratif est affiliée à l'Unapei, reconnue d'utilité publique par décret du 30 mars 1963.

L'association intervient sur les secteurs géographiques du Pays d'Auge et du Pays de Falaise. Elle peut également étendre ses actions sur l'ensemble du département du Calvados par la création de services à vocation départementale.

Ses missions sont :

- Défendre les intérêts moraux et matériels des personnes ayant un handicap et de leur famille, en intervenant notamment auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales ou locales et des instances judiciaires.
- Animer et développer l'esprit d'entraide et de solidarité entre les familles.
- Concevoir, créer, adapter, développer et gérer les établissements et services nécessaires au meilleur développement des personnes en situation de handicap, dans une dynamique d'insertion sociale incluant des actions dans les domaines scolaires, professionnels, culturels et sportifs.

L'association gère **16 établissements et services**, répartis en quatre secteurs d'activités pour **948 places**. Au 31/12/2021, l'association compte **365 salariés**.





## 1.2 Le projet associatif


Le projet associatif, c'est l'esprit, l'âme et le fil « rouge » de l'association. C'est un document qui définit ce que les adhérents, mais aussi tous ceux qui travaillent et contribuent à la vie de l'association, salariés et bénévoles, partagent en termes de valeurs et d'objectifs.


Le projet associatif 2022-2026 s'appuie sur 3 valeurs : **l'Engagement, l'Épanouissement et la Créativité.**

Chaque valeur a été déclinée en orientations et en actions pour nos « parties prenantes » : les personnes accompagnées, les familles et amis, les salariés et les partenaires. Les 12 objectifs généraux du projet associatif sont :

<p>LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES</p> 	Engagement	1	Accompagner les personnes en situation de handicap dans leur parcours de vie.
	Épanouissement	2	Favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées, leur implication dans la cité et leur bien-être
	Créativité	3	Adapter notre offre et développer des projets innovants pour répondre aux besoins et attentes.

<p>LES FAMILLES ET LES AMIS</p> 	Engagement	4	Accueillir et accompagner les familles.
	Épanouissement	5	Renforcer le lien avec les familles et soutenir les aidants.
	Créativité	6	S'assurer de la pérennisation et du développement de l'association.

<p>LES SALARIÉS</p> 	Engagement	7	Permettre aux salariés d'assurer un accompagnement de qualité.
	Épanouissement	8	Œuvrer pour une qualité de vie au travail.
	Créativité	9	Soutenir l'initiative et la créativité des salariés.

<p>LES PARTENAIRES</p> 	Engagement	10	Travailler en réseau partenarial.
	Créativité	11	Coconstruire avec les partenaires des projets communs.

**OBJECTIF TRANSVERSAL**  
Renforcer l'efficacité d'organisation et de gestion

Le projet associatif détaillé est accessible sur le site internet [www.apaeipapf.fr](http://www.apaeipapf.fr)

## 1.3 Principes d'intervention

Sur chaque établissement et service, l'intervention des professionnels vise à accueillir et accompagner chaque personne :

- Dans le respect de sa singularité
- Dans le respect de ses choix
- Dans le respect de ses droits fondamentaux
- Dans la co-construction de réponses à ses besoins et à ses attentes
- En permettant une fluidité de son parcours
- Dans une visée inclusive

L'association s'engage fortement autour de ces principes d'intervention.

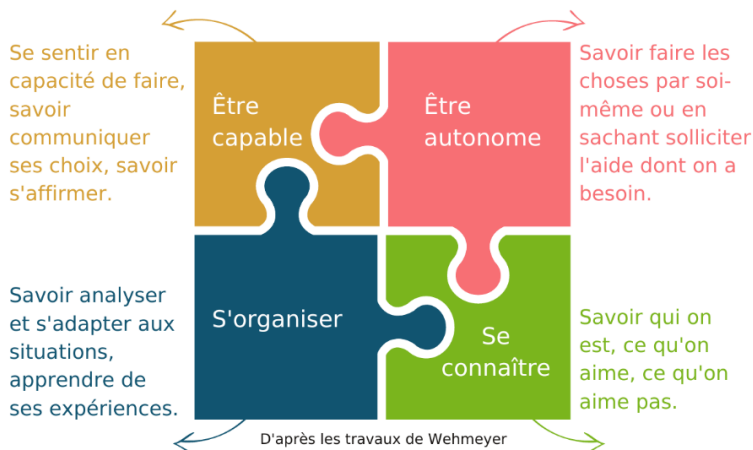
### 1.3.1 Autodétermination des personnes accompagnées



" L'autodétermination, c'est permettre à chacun de développer le plus d'habilités pour dire et faire pour soi.

Et cela passe par expérimenter, se tromper, prendre des risques mesurés et apprendre..."

Source : Hoptoys, en route vers l'autodétermination



Ce concept porté par l'Unapei est repris par l'association pour devenir incontournable au sein des établissements et services.

L'autodétermination, c'est « avoir le pouvoir de décider soi-même ». Pour être actrice de sa vie, la personne accompagnée, ainsi que son entourage, doit avoir la garantie :

- Que son projet sera adapté à ses attentes et à ses besoins
- Qu'elle sera au centre des questionnements
- Qu'elle sera écoutée quelles que soient ses capacités
- Qu'elle fera des choix sans contrainte, ou influence externe

Toute cette démarche a vocation à promouvoir la qualité de vie et l'épanouissement de la personne accompagnée. Telle est la préoccupation majeure de l'association, qui met tout en œuvre pour y parvenir : accompagnement des professionnels, personnalisation et co-construction des projets, développement du rôle des CVS, sensibilisation à la bientraitance pour tous les professionnels.

### **1.3.2 Dynamique de parcours des personnes accompagnées**

L'association est attachée à la dynamique de parcours pour répondre aux besoins et attentes de la personne accompagnée à tout moment de sa vie.

Cette démarche passe notamment par la coordination, la co-construction du projet personnalisé et la participation active de la personne.

Les besoins de la personne accompagnée, qu'ils soient explicites, implicites ou latents sont recherchés. Ils sont parfois complémentaires aux besoins identifiés par l'équipe interne et les partenaires externes, ainsi que par l'entourage de la personne. Le projet se doit d'être respectueux de la singularité de la personne.

La transmission de l'information est également une donnée importante à prendre en compte dans la dynamique de parcours. Le recueil des données, leur transmission, leur conservation, leurs modalités de mise en œuvre respectent la réglementation en vigueur.

L'association met tout en œuvre pour assurer un accompagnement centré sur l'individualisation de l'accompagnement, dans une dynamique de fluidité des parcours.

### **1.3.3 Expression et participation des personnes accompagnées**

Que ce soit sur le plan individuel, dans la recherche de la participation active de la personne accompagnée à l'élaboration de son projet, ou sur le plan collectif, avec un rôle fort des CVS au sein des établissements et services, l'expression et la participation des personnes accompagnées sont constamment recherchés.

L'association met un point d'orgue à cette démarche. Deux représentants du Conseil d'administration sont désignés dans chaque établissement et service et participent activement à chaque réunion. Les élections des membres du CVS ont lieu tous les 3 ans.

La participation est un droit et non une obligation. L'association mène une politique institutionnelle incitant les établissements et services à développer toute forme de participation. Il s'agit d'une démarche stratégique qui s'inscrit dans la durée.



L'établissement est le niveau qui est plébiscité pour mettre en œuvre cette participation, à travers des outils tels que :

- Groupes de travail / commissions : personnes accompagnées / proches aidants / familles / représentants légaux sont invités à participer
- Enquêtes de satisfaction : mises en œuvre régulièrement
- Boîte à idées à l'entrée des établissements/services

### **1.3.4 Gestion des paradoxes**

La loi édicte des principes qui sont parfois compliqués à mettre en œuvre au sein des établissements et services, en raison de la mise en perspective de l'intérêt de la personne accompagnée (liberté d'aller et venir, individualisation, exercice de la citoyenneté...) face aux contraintes imposées à l'établissement (sécurité des locaux et des personnes, règles de vie collective...).

L'association prend pleinement la mesure de ces injonctions paradoxales pour trouver un juste équilibre entre la protection et l'autonomie.

Les professionnels sont sensibilisés à cette approche dans le cadre de réunions institutionnelles, de réunions d'équipe, de groupes de travail. La réflexion et les pratiques professionnelles permettent de trouver un positionnement éthique et technique.

### **1.3.5 Modalités de régulation**

Les principes généraux d'intervention permettent de gérer des situations individuelles. Il est utile d'organiser des modalités de régulation pour permettre de réfléchir à des situations plus complexes.

Les questionnements éthiques peuvent être abordés dans des réunions d'analyse des pratiques dans chaque établissement et service, ainsi qu'entre établissements et services de l'association.

L'association, dans le cadre de son Projet associatif, souhaite renforcer cette démarche et en faire une action prioritaire.

## 2. Repères juridiques

---

### 2.1 Les obligations légales et réglementaires

Les actions de l'ensemble des établissements et services de l'Apaei des Pays d'Auge et de Falaise s'inscrivent dans le cadre des lois et décrets régissant le fonctionnement des dispositifs d'accompagnement médico-social de personnes en situation de handicap, notamment :

- **Loi n° 75-535 du 30 juin 1975**, dite d'orientation en faveur des personnes handicapées ;
- **Loi du 2 janvier 2002**, rénovant l'action sociale et médico-sociale avec la promotion des droits des personnes et l'évaluation de la qualité ;
- **Loi n° 2004-626 du 30 juin 2004**, relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;
- **Loi du 11 février 2005**, relative à l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, reconnaissant le projet de vie et les droits à la compensation du handicap ;
- **Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009**, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires : modernisation des établissements de santé, amélioration de l'accès à des soins de qualité, prévention et santé publique, organisation territoriale du système de santé ;
- **Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015**, relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- **RGPD : règlement (UE) du 27 avril 2016**, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;
- **Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 – article 89**, dite de modernisation de notre système de santé ;
- **Loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019**, relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;
- **Loi n° 2022-140 du 7 février 2022 – article 23**, crée l'article L119-1 du CASF, instituant une définition législative de la maltraitance en ESMS ;
- **Décret n° 2022-695 du 26 avril 2022**, modifiant le décret n° 2021-1476 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESMS.

## **2.2 La prise en compte des recommandations de bonnes pratiques**

Lors de la réflexion préalable à l'écriture de ce projet d'établissement, pour définir les critères de qualité de l'intervention auprès des personnes en situation de handicap, nous avons pris en compte les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé sur les thématiques suivantes :

- Bienveillance
- Qualité
- Point de vigilance et prévention des risques
- Troubles Envahissants du Développement (TED)
- Ouverture et partenariat
- Qualité de vie

## **2.3 Les orientations du schéma départemental**

Le département du Calvados a rédigé un schéma de l'autonomie (2019 – 2023) orienté vers la modernisation et l'innovation, intitulé « *Bien vieillir et mieux vivre son handicap dans le Calvados* ».

L'objectif est d'être au plus proche des réalités territoriales et d'améliorer les conditions de vie des populations les plus fragiles.

L'offre est centrée sur les personnes concernées, avec une attention particulière sur leurs besoins pour y apporter les réponses correspondant au mieux aux attentes. Ainsi, les enjeux sont de préparer l'avenir et d'anticiper les évolutions des pratiques pour proposer un accompagnement plus fluide et qualitatif.

Le projet d'établissement prend en compte les orientations définies par le schéma départemental des personnes en situation de handicap du Calvados, qui se déclinent ensuite en actions :

- Faciliter l'accès à l'information pour les usagers et leurs aidants,
- Développer des actions de prévention, de soutien et d'accompagnement des aidants,
- Favoriser la vie dans la cité,
- Améliorer la qualité d'accueil au sein des établissements et services médico-sociaux,
- Adapter les conditions d'hébergement et de prise en charge aux besoins
- Améliorer le quotidien des personnes handicapées vieillissantes, des personnes autistes et celles présentant des troubles psychiques,
- Développer l'habitat inclusif et les structures intermédiaires,
- Faciliter les parcours enfant/adulte handicapés et les transitions domicile/établissement.

## **2.4 Les orientations du Schéma Régional de Santé**

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires a profondément modifié les modalités de l'action publique dans le domaine de la politique de santé, qui intègre non seulement les soins mais aussi la prévention et les accompagnements médico-sociaux.

Cette transversalité dans la définition et la mise en œuvre de la politique de santé vise à permettre une meilleure articulation dans les interventions auprès des personnes en situation de handicap et à améliorer la fluidité du parcours de vie et de soins.

Le Schéma Régional de Santé (SRS 2018 - 2023) est un outil spécifique qui s'inscrit dans une démarche unifiée.

Ce schéma est unique. Quelles que soient les populations ou les pathologies, l'action se structure autour des objectifs suivants : la prévention, la promotion de la santé, le dépistage, le diagnostic, les soins, la prise en charge de l'accompagnement.

Les objectifs spécifiques sont déclinés dans le but de concilier les impératifs de qualité et de sécurité, avec les enjeux de proximité et d'accessibilité. La visée est de renforcer l'efficacité des organisations, l'information et la formation des professionnels, la coordination des politiques publiques, la transformation de l'offre en santé et la coordination des acteurs au service de la fluidité des parcours.

Les orientations suivantes du SRS ont été prises en compte lors de la préparation du projet d'établissement :

- Permettre l'accès des personnes en situation de handicap aux programmes de prévention, promotion de la santé ;
- Organiser une stratégie ciblée vers les plus vulnérables ;
- Rendre l'utilisateur acteur de sa santé ;
- Accompagner les aidants ;
- Renforcer la communication et la formation auprès des acteurs de santé et des usagers sur les droits ;
- Garantir à l'utilisateur l'accès à une offre de services en santé de proximité à chaque étape de son parcours de vie, tout en conciliant qualité et sécurité ;
- Améliorer l'information des professionnels de santé sur l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale existante ;
- Assurer la formation des professionnels en cohérence avec les besoins de santé des usagers ;
- Favoriser l'innovation à la fois en termes d'organisation et de pratiques professionnelles : développement des coopérations et du partage de compétences ;
- Améliorer la connaissance des besoins du public et promouvoir des outils partagés ;
- Garantir la fluidité des parcours par la transformation ;
- Assurer la fluidité des parcours par des modalités d'intervention coordonnées des acteurs ;
- Accès à la prévention, promotion de la santé et aux soins ;
- Accompagnement adapté en structure médico-sociale ;
- Repérage / dépistage / diagnostic (enfants et adultes) et interventions précoces ;
- Développer les réponses inclusives ;
- Pair-aidance, soutien, guidance et accompagnement des aidants.

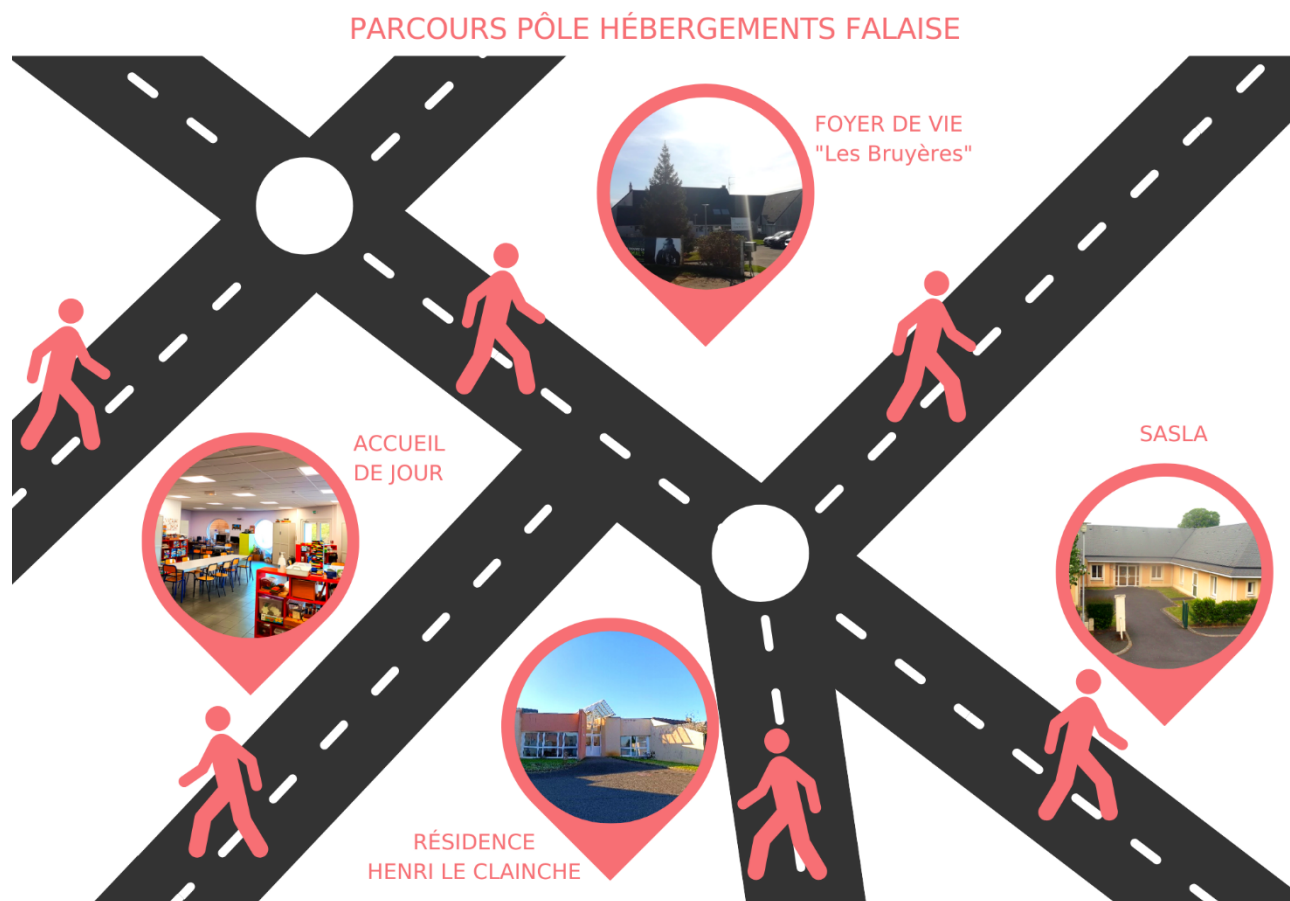
Le PRIAC (2019 – 2023), outil de programmation régional et pluri-annuel, organise l'offre médico-sociale : créations, extensions et transformations de places.

## 3. Présentation de l'établissement et ses missions

### 3.1 Contexte

En janvier 2017, l'association a fait le choix de créer un pôle hébergement sur le secteur de Falaise. Celui-ci regroupe sur plusieurs sites :

- Une résidence hébergement de 47 places et 1 place en accueil temporaire
- Un Service d'Accompagnement et de Suivi en Logement Autonome pour 30 places
- Un foyer de vie pour 44 places dont 12 en internat



Le secteur médico-social se structure et le Foyer de Vie, pour évoluer, doit tenir compte, dans le temps de différents phénomènes :

- L'Etat organise progressivement le secteur (Code de l'Action Sociale et des Familles, CDES-COTOREP, loi de 1975, rénovée par la loi de 2002-2, émergence de la démarche qualité, arrivée des contrôles et évaluations...)
- L'association gestionnaire (APEI puis ADAPEI, et enfin au 1er janvier 2003, APAEI des Pays d'Auge et de Falaise), évolue dans le temps, en fait pour des raisons similaires, mais surtout en veillant à ce que soient respectés les fondements et valeurs, repris dans le projet associatif présenté précédemment.
- L'évolution de la recherche sur l'origine de certains handicaps ayant des incidences sur les techniques de prise en charge entraîne obligatoirement les professionnels à repenser leurs pratiques professionnelles.
- L'hétérogénéité des publics accompagnés par un établissement de type Foyer de vie induit nécessairement une adaptation permanente des pratiques d'accompagnements. L'évolution de certaines pathologies des personnes accompagnées induit une réflexion, de la formation, de l'aménagement du milieu de vie.
- L'évolution des techniques de « management », mais aussi les différentes obligations du secteur, mettent en avant au fil du temps, la nécessité chez les professionnels de partager, d'échanger, participer de façon plus active dans l'élaboration des différents projets.

## **Foyer de vie "Les Bruyères"**

Le foyer de vie « Les Bruyères » est situé à Saint-Pierre-du-Bû, commune rurale à proximité de la ville de Falaise. Un terrain a été donné à l'Association gestionnaire. Un foyer y a été construit en 1989 par l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés de Falaise, dans un hameau résidentiel « Le Hameau des Bruyères », à deux kilomètres de la ville de Falaise.

Historiquement, la vocation de ce foyer était de répondre prioritairement aux besoins de jeunes adultes maintenus à l'Institut Médico-Educatif (DAME aujourd'hui) de Falaise. Ces derniers, sans nécessiter de prise en charge de type « Maison d'Accueil Spécialisé » ou « Foyer d'Accueil Médicalisé » ne pouvaient, du fait de leurs handicaps, être orientés en Centre d'Aide par le Travail aujourd'hui Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail.

Par ailleurs, le Foyer devait pouvoir répondre à l'accueil d'adultes qui bien que présentant le même profil avaient été orientés en Centre d'Aide par le Travail aujourd'hui Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail avec ou sans hébergement, faute de structures adaptées à leurs besoins.

La proximité de la ville permet de développer du lien social au travers de la participation à la vie socioculturelle des personnes accueillies et de faciliter l'accès à des activités extérieures : sportives, de loisirs.

## **Accueil de jour "des Bruyères"**

L'atelier des Bruyères, quant à lui, a été créé de façon informelle. En effet, les personnes présentes dans ce foyer occupationnel étaient à l'origine à l'ESAT. Or la dégradation de leur état de santé ou de leurs capacités ne leur a plus permis de rester sur une activité professionnelle. D'où la mise à disposition d'une salle pour des activités occupationnelles, puis d'un espace plus important au sein de celui-ci.

C'est une cellule de l'ESAT qui a grossi jusqu'à devenir indépendante en 2011, lors du regroupement avec le Foyer de Vie des Bruyères pour obtenir une réelle identité de foyer occupationnel. L'accueil de jour est à ce jour intégré dans les locaux de la Résidence LE CLAINCHE. Un espace dédié de 80 m<sup>2</sup> a été aménagé à des fins d'accueillir les personnes fréquentant les Ateliers. Cette implantation a permis aussi de mettre à la disposition des personnes des salles satellites de la Résidence LE CLAINCHE permettant des activités plus spécifiques : esthétique, avec un salon de coiffure et des bacs adaptés, une cuisine éducative, adapté à la réalisation de repas pour des groupes, un atelier peinture, couture entre autres.



## 3.2 Présentation de l'établissement

Le fonctionnement de l'établissement s'appuie sur des moyens matériels et humains.

### Les moyens matériels

- Foyer de vie "les Bruyères :

L'Association gestionnaire est propriétaire du terrain et de la construction.

Les différents investissements ont permis un embellissement mais aussi une modernisation des espaces douches et sanitaires. Les points de faiblesse de la structure sont d'avoir été conçu avec un étage et de ne pas permettre que les espaces de douches et sanitaires soient dans l'espace de vie privatif des personnes accompagnées.

La structure est constituée :

- Un espace dédié à l'hébergement (chambres et périmètre sanitaire)
- Une pièce polyvalente également espace de restauration au rez de chaussée
- Un salon audio-vidéo au rez de chaussée
- Une grande salle d'activité à l'étage avec un atelier relaxation
- Un garage et atelier entretien en sous-sol.
- Atelier des Bruyères :

Les Ateliers de jour sont installés depuis plus d'un an et demi dans une salle réaménagée de la Résidence LE CLAINCHE. Lieu d'accueil d'environ 80 m<sup>2</sup>, avec un espace sanitaire et douche. Des Ateliers satellites appartenant à la Résidence LE CLAINCHE sont utilisés également. Ils sont pour la plupart accessible via des escaliers, qui pour certaines personnes ne permet pas un déplacement aisé en autonomie.

Le parc automobile est composé de 5 véhicules 9 places et d'un véhicule 5 places. A ce jour il n'y a pas de véhicules adaptés à la mobilité réduite de type fauteuil.

## Les moyens humains

Le total des effectifs du foyer de vie est de 16.77 ETP. Ceux-ci se déclinent en différentes fonctions :

- L'encadrement hiérarchique avec une direction à temps partiel et un chef de service éducatif,
- La psychologue à temps partiel,
- L'administratif avec une secrétaire de direction sur le site du foyer de vie les bruyères,
- Les services généraux avec des agents de services intérieurs et un agent d'entretien,
- La surveillance de nuit avec une intervention 365j/365j,
- L'équipe éducative qui se distingue en deux groupes. Une équipe dédiée aux ateliers des bruyères avec trois qualifications présentes (accompagnant éducatif et social, moniteur-éducateur et éducateur spécialisé) ; celle-ci intervient sur le temps de jours du lundi au vendredi. Une équipe dédiée au foyer de vie qui intervient 365/365 jours en internat représentée par quatre qualifications (accompagnant éducatif et social, aide-soignant, moniteur éducateur, surveillant de nuit).

### 3.3 Les missions

Les différents éléments énoncés et traduits en termes d'actions se réfèrent aux principes fondamentaux du droit des usagers et à l'obligation de s'adapter à l'évolution de leurs besoins.

Ce document est à visée pluriannuelle, dans la mesure où il nous projette sur cinq années, en prenant en compte les problématiques des personnes accompagnées, de leurs besoins, de ceux des familles ou encore des professionnels. C'est l'occasion de donner des orientations visant la pérennité de notre établissement, ce en cohérence avec le projet associatif et le schéma départemental.

Il contient une dimension collégiale et participative des professionnels afin de fédérer autour d'une ligne directrice.

L'actualisation de ce projet devient alors source de dynamisme et de stimulation pour améliorer les prestations au service des personnes accompagnées. Ainsi, il deviendra un outil de référence dans la pratique de l'ensemble des professionnels et à terme pourra être considéré comme un outil d'interface entre les « professionnels », acteurs de l'intérieur, garant de l'identité de la structure et du projet, et les acteurs extérieurs, partenaires pour lesquels il énonce ce qui fonde notre action.

C'est à partir des orientations de ce projet d'établissement que naîtront les nouveaux projets et que se réajusteront les activités déjà mises en place lorsque cela sera nécessaire.

L'établissement est habilité par le Conseil Départemental du Calvados pour recevoir 44 personnes dont 12 en hébergement.

L'hébergement a un fonctionnement annuel tandis que l'Atelier occupationnel est ouvert environ 222 jours par an.

La particularité du Foyer de vie est de voir les personnes accompagnées accueillies et prises en charge tout au long de la journée et de la semaine par une équipe qui fonctionne en mode continu.

Afin de répondre aux besoins des personnes accompagnées, le Foyer s'engage à développer des modes d'organisation et de fonctionnement garantissant la mise en place de prestations individualisées en cohérence avec les valeurs et principes développés par la loi 2002-2, nos missions et celles du projet associatif.

Il y a unité d'accompagnement du résident : c'est le caractère spécifique de la structure, même si les réponses à apporter aux besoins des personnes sont nécessairement différentes et sous tendues par un souci fondamental de respect de la personne handicapée et de ses choix tels qu'elle peut les opérer et les exprimer.

- Accompagner les personnes handicapées dans les actes de la vie quotidienne (nourriture, hébergement),
- Développer un accompagnement social par des activités occupationnelles qui permettent de préserver les acquis et doivent avoir un sens pour la personne accueillie,
- Assurer un accompagnement médical coordonné garantissant la qualité des soins,
- Permettre une autonomie, une communication, une socialisation,
- Associer les familles et les tuteurs au projet d'accompagnement individualisé,
- Assurer le bien-être physique et moral afin de développer ou maintenir l'autonomie,
- Mettre en place des moyens nécessaires et adaptés pour aider les personnes déficientes sensorielles à accéder à la confiance en soi, à s'intégrer et à se socialiser.
- Soutenir l'autodétermination des personnes accompagnées.

Au foyer et ateliers « Les Bruyères », ces missions se déclinent de la façon suivante. La prise en charge vise à satisfaire les besoins de la personne accueillie. L'accompagnement vise à répondre aux besoins diversifiés de la personne handicapée.

- Proposer des activités tendant à favoriser l'épanouissement de la personne handicapée tout en tenant compte, autant que faire ce-peut, de ses désirs ou demandes.
- Favoriser les liens sociaux dans un environnement sécurisant.
- Accompagner la personne dans l'expression de ses besoins psycho-relationnels.
- Permettre que la personne accompagnée soit actrice de sa vie.

### 3.4 L'arrêté d'autorisation

Au 31/12/2022

<b>Nom établissement</b>	Foyer de vie « Les Bruyères »
<b>N° FINESS</b>	14 001 620 5
<b>Catégorie d'établissement</b>	382 – Foyer de vie pour adultes handicapés
<b>Mode de financement</b>	08 – Président du Conseil Départemental
<b>Date d'autorisation</b>	26/12/2016
<b>Date de fin de l'autorisation</b>	03/01/2032

<b>Code discipline d'équipement</b>	<b>Code clientèle</b>	<b>Mode de fonctionnement</b>	<b>Capacité autorisée</b>
936 – Accueil en foyer de vie pour adultes handicapés	010 – Tous types de déficiences	11 – Internat	12
936 – Accueil en foyer de vie pour adultes handicapés	010 – Tous types de déficiences	21 – Accueil de jour	32

## 4. Présentation de la personne accompagnée et de son entourage

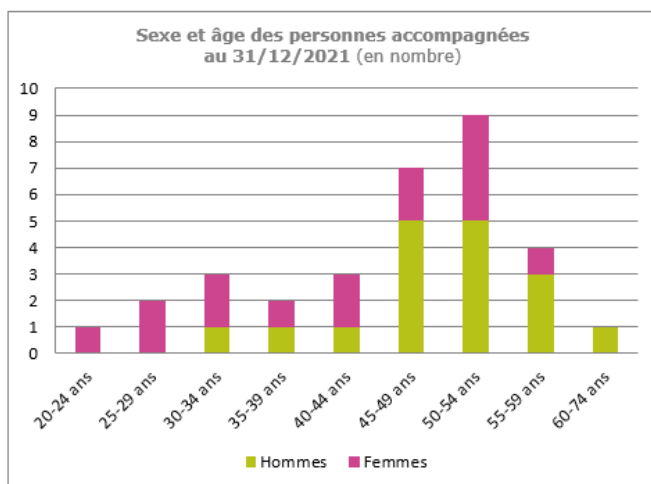
### 4.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées

Le foyer de vie et les ateliers d'accueil de jour accueillent :

- 12 adultes en hébergement pour le foyer de vie « les bruyères » situé à St Pierre du Bu dont 9 personnes en hébergement complet.
- 22 personnes aux ateliers d'accueil de jour situés au sein de la résidence hébergement située à Falaise.  
Cinq de ces personnes y sont hébergées.

#### 4.1.1 Genres et courbe d'âges

Représentation par âge des hommes et femmes accompagnés



Le constat est fait que les résidents et personnes accueillies entrent en âge ; le renouvellement générationnel ne s'est pas encore opéré.

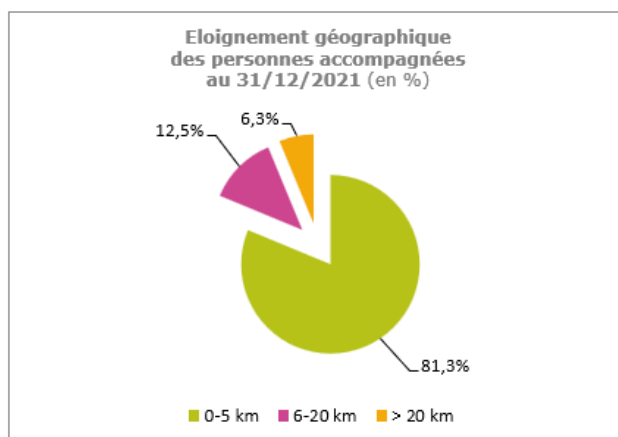
La moyenne d'âge pour l'accueil de jour est de 46,86 ans.

La moyenne d'âge pour l'hébergement est de 46,91 ans.

La moyenne d'âge pour les personnes internes qui repartent au domicile parental est de 47 ans.

La cartographie des âges suggère l'adaptation des prestations ; il est impérieux que chaque personne puisse avoir des offres à sa mesure : l'âge est un critère de mesure.

### 4.1.2 Eloignement géographique

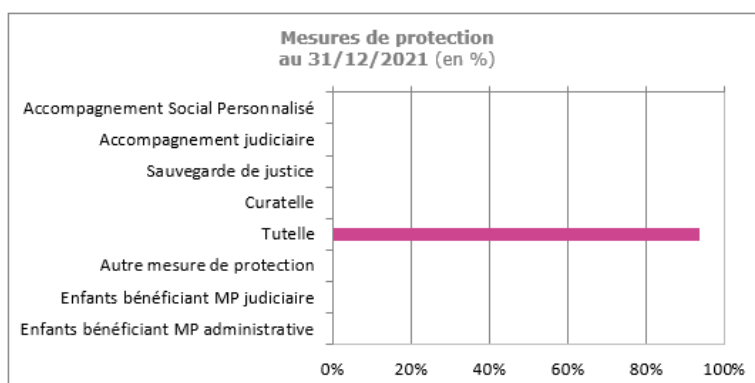


Le public accueilli est principalement du bassin falaisien.

Les personnes de l'accueil de jour sont transportées par leurs parents ou des taxis à tarifs préférentiels sous l'autorité de l'Esat.

Les résidents internes effectuent des déplacements pour les retours en famille par le biais de taxis qui sont à leurs charges ; les responsables légaux ont sollicité l'allocation de compensation.

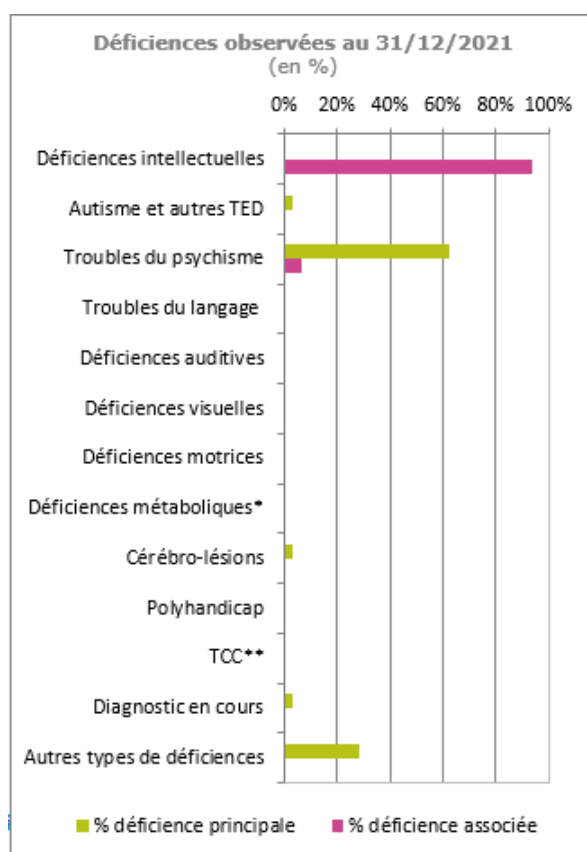
### 4.1.3 Mesures de protection



Au regard des situations, la mesure de tutelle s'exerce pour l'ensemble des personnes accueillies par le biais des associations tutélaires ou la famille.

#### 4.1.4 Déficiences

Déficiences observées	Principale (1)	Associée (2)	% déficiency principale	% déficiency associée
Déficiences intellectuelles		32		93,8%
Autisme et autres TED	1		3,1%	
Troubles du psychisme	20	2	62,5%	6,3%
Troubles du langage				
Déficiences auditives				
Déficiences visuelles				
Déficiences motrices				
Déficiences métaboliques*				
Cérébro-lésions	1		3,1%	
Polyhandicap	2			
TCC**				
Diagnostic en cours	1		3,1%	
Autres types de déficiences	9		28,1%	
Total	34	34	100,0%	100,0%



#### Les pathologies

Les pathologies sont plurielles avec une majorité sur les troubles du psychisme. Une personne a une mobilité très réduite dans un contexte architectural peu adapté. Les orientations sont diverses : foyer de vie, foyer occupationnel pour personnes vieillissantes, maison d'accueil spécialisée (MAS), foyer d'accueil médicalisé (FAM) et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

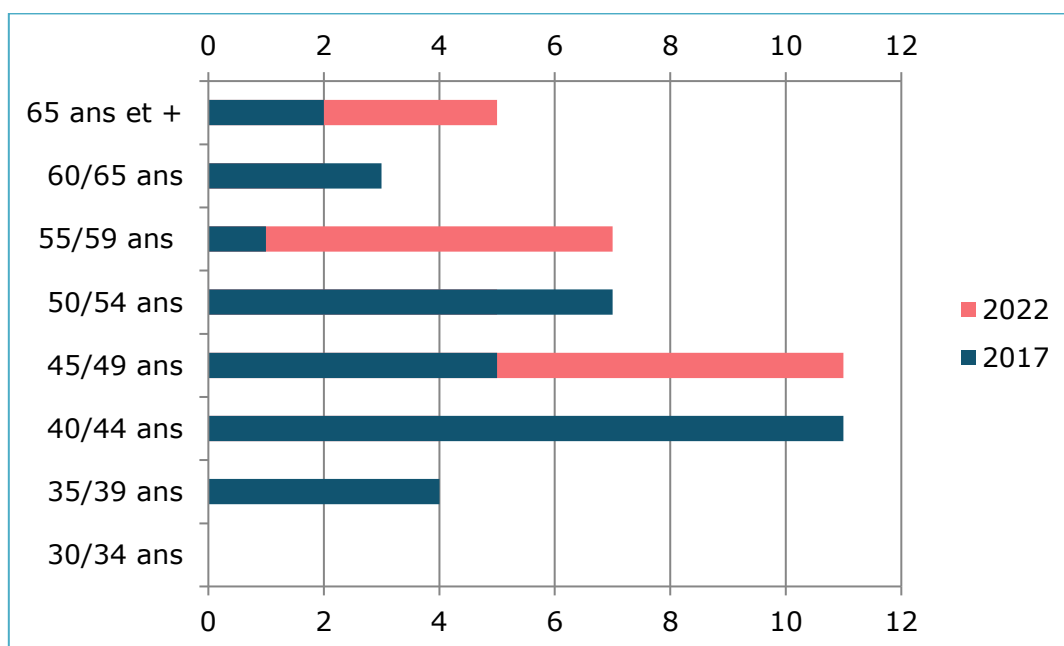
## Le vieillissement

Une personne handicapée vieillissante est « une personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap avant de connaître par surcroît les effets du vieillissement <sup>1</sup>»

Le vieillissement peut se traduire par une diminution des capacités fonctionnelles, une aggravation des déficiences sensorielles, l'apparition de handicaps ajoutés, la survenue de maladies dégénératives, l'augmentation d'épisodes aigus. Il peut également marquer l'entrée dans un âge de la vie qui s'avèrera, pour la personne, la source d'un nouvel épanouissement.

Le Foyer de vie accueille des hommes et des femmes. Le seuil de 40/50 ans est souvent retenu dans la littérature sur le vieillissement des personnes handicapées, dans la mesure où, à partir de cet âge, il est observé pour beaucoup d'entre elles les effets du vieillissement pouvant conduire à la perte d'acquis parfois difficilement obtenus.

La répartition des résidents accueillis en fonction de l'âge



Bien que le vieillissement ne se résume pas qu'à l'âge des personnes mais à une multitude de facteurs, celui-ci reste tout de même un indicateur pertinent pour identifier l'évolution de la population au foyer de vie "Les Bruyères".

<sup>1</sup> Définition retenue depuis le rapport de B. Azéma et N. Martinez réalisé pour la DRESS en 2003



La tranche d'âge des 50-59 ans pourrait passer de 37% à 58% et celle des plus de 60 ans de 5% à 16% dans les 5 ans à venir au regard :

- Du faible taux de turnover au sein de l'établissement ;
- De la volonté des personnes de rester dans leur lieu de vie ;
- Du manque de solutions d'hébergements destinés aux résidents vieillissants ;
- Du manque de place dans les établissements médicalisés.

Ce vieillissement entraîne une évolution des pathologies et une augmentation de la dépendance. Il se manifeste par des changements dans les aptitudes, les comportements et une modification de l'image que le résident a de sa personnalité et de son corps.

Lorsque l'autonomie des résidents vieillissants n'est plus compatible avec l'accompagnement en Foyer de Vie, la question de la réorientation est inéluctable. Or, les structures pour personnes âgées ne sont pas toujours adaptées pour accueillir des personnes en situation de handicap.

Le vieillissement des personnes accueillies au Foyer de vie est observé à travers différentes manifestations :

- Une fatigabilité accentuée,
- Un rythme moins soutenu des activités,
- Une diminution de la concentration,
- Une régression dans l'autonomie,
- Des pertes de repères et de rythmes,
- Un ralentissement des gestes.
- Une difficulté à cohabiter avec un collectif plus jeune, plus bruyant entre autres.

En matière de santé :

- Des troubles de nutrition,
- Des pertes de mémoire et troubles du sommeil,
- La récurrence des troubles bucco dentaires,
- La détérioration des capacités cognitives.

Au niveau social :

- Un isolement,
- Une forme d'agressivité,
- Des conflits avec l'environnement de proximité.

Ces signes, pris individuellement, ne sont pas forcément synonymes de l'avancée en âge ; Cependant, leur multiplicité, leur intensité et leur fréquence doivent nous alerter.

La prise en compte du vieillissement dans l'accompagnement nécessite des réflexions et actions autour des besoins émergents et des aménagements nécessaires afin que le résident puisse vivre et accepter ce vieillissement comme un processus naturel de vie. Il est alors nécessaire d'accompagner les équipes par de la formation afin d'être dans les modalités de pris en charge au plus proche des besoins des personnes.

## 4.2 L'évolution du public

### L'accompagnement des personnes vieillissantes

Le vieillissement n'est pas encore la vieillesse, il comporte de multiples facettes notamment « le vieillissement particulier » associé aux conditions d'existence parfois exceptionnelles (vie institutionnelle, traitement médicamenteux, réseau social réduit...), « le vieillissement spécifique » plus ou moins lié à une étiologie et le vieillissement en lien avec le handicap.

Dès lors, la prise en compte du vieillissement dans l'accompagnement nécessite des réflexions et actions à plusieurs niveaux :

- adapter l'accompagnement aux actes de la vie quotidienne,
- adapter le rythme de vie, du fait notamment d'une plus grande fatigabilité,
- aménager les locaux et améliorer les conditions matérielles.
- organiser et accompagner le parcours de santé.

Il faut donc mettre en place des réponses diversifiées. Ces solutions sont à définir individuellement dans le cadre du projet de vie des personnes handicapées vieillissantes (issu de la loi de 2005).

### Plusieurs pistes sont envisageables :

- Création d'une grille avec un gériatre afin de détecter les signes du vieillissement.
- Aménagement des activités et des accompagnements : rythme moins soutenu des activités
- Individualisation de l'accompagnement en s'adaptant aux rythmes quotidiens ou en proposant un minimum d'activités en journée.
- Communication avec les familles pour éviter les situations d'urgence
- Recherche de qualifications et compétences nouvelles au regard des besoins émergents.
- Mutualisation des moyens et des pratiques professionnelles dans une dynamique institutionnelle
- Recherche de passerelles favorisant des actions transversales entre les secteurs sanitaires, gérontologique et médico-social
- Développement des partenariats avec les secteurs du soin (intervention d'un SSIAD pour permettre à la personne de recevoir des soins infirmiers et de rester vivre dans son environnement).

Le vieillissement des personnes accueillies au Foyer de Vie a entraîné un besoin accru de repos, d'activités liées à la détente et au bien-être : activité Snoezelen, gymnastique douce, esthétique et atelier mémoire) et d'un accompagnement plus soutenu dans les actes de la vie quotidienne.

Le foyer a entrepris depuis une année la rénovation progressive des conditions matérielles d'accueil (salles de bains), afin de se mettre en conformité avec les normes d'accessibilité assurant la libre circulation des personnes à mobilité réduite.

La réponse aux nouveaux besoins implique l'ensemble de l'équipe et nécessite de repenser l'organisation du travail pour être en mesure de renforcer l'accompagnement sur des temps clés du quotidien.

Le personnel doit être attentif à ce que le rythme biologique de chacun soit respecté : alternance temps d'activité et de repos / temps de la compréhension et de l'action / de la prise de nourriture et de la digestion / attention particulière quant à l'alternance des cycles veille-sommeil.

Les accompagnements et activités doivent permettre un rythme de vie plus individualisé. Aussi, là où des résidents peuvent rencontrer certaines difficultés, les activités sont adaptées ou remplacées par d'autres qui correspondent davantage à leurs possibilités.

Les animations sont ciblées et prennent en considération l'accroissement de la dépendance et l'accompagnement au maintien ou à la régression des acquis. Dès l'âge de quarante ans les projets d'accompagnements individualisés sont adaptés. L'équipe mobilise d'ores et déjà les capacités des personnes, en fonction des potentialités de chacun, en s'appuyant sur diverses activités quotidiennes, en ne les stimulant ni trop, ni trop peu.

En faisant évoluer les accompagnements des services du Foyer de vie pour mieux accompagner les personnes vieillissantes, nous permettons aux usagers de conserver leur lieu de vie et évitons ainsi tout déracinement ou mise à distance de leur environnement familial.

La mise en œuvre de cet accompagnement est pensée comme une réponse complémentaire, en termes d'offre de service, aux autres prestations délivrées par l'établissement. Elle se situe dans le cadre d'un accompagnement global de l'utilisateur afin d'éviter les ruptures et de prendre en compte son histoire et son parcours, dans le respect de son projet de vie.

L'objectif est de compenser le déséquilibre provoqué par le vieillissement (ces manifestations sont repérées au fil du temps par les professionnels).

L'établissement doit mettre en œuvre les moyens nécessaires à la formation du personnel en matière d'accompagnement des personnes vieillissantes, car d'autres savoir-faire doivent être développés et d'autres compétences acquises.

Il est important d'une part que les professionnels puissent bien repérer ce qui se vit avec l'avancée en âge, mais aussi soient à même de mieux vivre le déclin des résidents qu'ils accompagnent parfois depuis de nombreuses années.

L'autre enjeu est le maintien des liens sociaux. Il doit être recherché et accompagné, notamment en facilitant la participation des adultes aux activités de la cité.

### **Les troubles du comportement des personnes accompagnées**

Les personnes accompagnées au Foyer de Vie et à l'atelier « Les Bruyères » ont également des troubles du comportement associés à leur handicap intellectuel. Certaines d'entre elles sont en situation de handicap psychique.

Celles-ci présentent des attitudes marquées par l'inadaptation aux situations, le manque d'à-propos, l'impossibilité parfois à être dans le sens commun, leur rapport à la réalité pouvant être profondément perturbé.

Des besoins spécifiques sont à prendre en compte pour répondre à la complexité de leurs troubles d'origine psychiatrique.

Cela a des conséquences sur les ateliers mis en place car certaines personnes ne sont pas en mesure de les suivre.

Une protection doit-être assurée quand elles sont en situation de crise, afin de prévenir les risques tant pour eux-mêmes que pour leur environnement.

Des soins spécialisés doivent également leur être apportés, parfois dans l'urgence, avec des prises en charge médicales adaptées, notamment par le secteur hospitalier spécialisé.

Un accompagnement spécifique doit être assuré pour faciliter leur accès aux soins en accompagnant leurs rencontres avec les professionnels de santé qui ne sont pas toujours en mesure d'assurer seuls les consultations.

### 4.3 Les relations avec l'entourage

Toute personne s'inscrit dans une vie sociale, que ce soit dans ses relations avec ses proches, ses pairs, les autres personnes accompagnées par l'établissement.

« Chaque personne accompagnée développe des liens spécifiques avec ses proches. Le dialogue instauré lors de l'élaboration du projet personnalisé est l'occasion d'aborder la question, de permettre aux personnes concernées de faire leurs choix et de comprendre et prendre en compte les causes des éventuels replis sur soi.

Certains peuvent souhaiter distendre ou suspendre ces liens, d'autres en seront protégés. Pour ceux qui veulent entretenir les liens existants ou renouer des liens distendus, il est conseillé d'accompagner, faciliter et rendre agréable la visite de l'entourage tout en garantissant une certaine intimité.

Il est préconisé de favoriser le développement de liens et de relations sur le territoire de vie et la création d'un réseau relationnel qui permette aux personnes accueillies de développer des opportunités plus étendues pour leur vie amicale, affective et sexuelle » (ANESM : RBPP Janvier 2012)

L'accompagnement réalisé par l'équipe éducative permet à la personne de créer, de maintenir, d'intensifier le lien avec ses proches mais peut également en accord avec la personne accompagnée, le soutenir pour y mettre fin.

« L'entourage des personnes accueillies constitue d'une manière générale, un appui important pour les personnes accueillies. Il convient de respecter leur place et leur rôle. L'établissement est encouragé à se montrer accueillant envers les familles et l'entourage en général et à développer des coopérations avec ces derniers (accès le plus libre possible dans le respect de l'intimité des personnes, association au projet personnalisé, possibilité de s'investir dans les activités et animations, représentation et participation au conseil de la vie sociale (CVS...) tout en respectant les besoins et envies des personnes accueillies. » (ANESM : RBPP, janvier 2012).

## 5. Les besoins des personnes accompagnées

---

Dans le cadre de l'écriture du projet d'établissement, les équipes ont été mobilisées autour des nomenclatures SERAFIN PH pour réfléchir collectivement à leur représentation au sein de la structure.

Ainsi, pour la nomenclature des besoins en matière de santé somatique ou psychique, en matière d'autonomie ou en matière de participation sociale, les besoins ci-dessous ont été identifiés.

### 5.1 Besoins en matière de santé somatique ou psychique

- Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux
- Besoins en matière de fonctions sensorielles
- Besoins en matière de douleur
- Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire
- Besoins en matière de fonctions cardio-vasculaire, hématopoiétique, immunitaire et respiratoire
- Besoins en matière de fonctions digestive, métabolique, endocrinienne
- Besoins en matière de fonctions génito-urinaires et reproductives
- Besoins en matière de fonctions locomotrices
- Besoins relatifs à la peau et aux structures associées
- Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé

### 5.2 Besoins en matière d'autonomie

- Besoins en lien avec l'entretien personnel
- Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui
- Besoins pour la mobilité
- Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

### 5.3 Besoins pour la participation sociale

- Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté
- Besoins pour vivre dans un logement
- Besoins pour accomplir les activités domestiques
- Besoins pour participer à la vie sociale
- Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport

*Besoins pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux*

- Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante
- Besoins en lien avec le travail et l'emploi
- Besoins transversaux en matière d'apprentissages
- Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle
- Besoins pour apprendre à être pair-aidant
- Besoins en matière de ressource et d'autosuffisance économique

## 6. Les prestations d'accompagnement proposées

---

Dans le cadre de l'écriture du projet d'établissement, les équipes ont été mobilisées autour des nomenclatures SERAFIN PH pour réfléchir collectivement à leur représentation au sein de la structure.

Ainsi, pour la nomenclature des prestations en matière de santé somatique ou psychique, en matière d'autonomie ou en matière de participation sociale, les prestations déjà réalisées ou à développer ont été identifiées.

### 6.1 Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

#### *Soins somatiques et psychiques*

- Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative
- Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués
- Prestations des psychologues
- Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie

#### *Rééducation et réadaptation fonctionnelle*

- Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistes

### 6.2 Prestation en matière d'autonomie

- Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne
- Accompagnements pour la communication et les relations à autrui
- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

### 6.3 Prestations pour la participation sociale

#### *Accompagnements pour exercer ses droits*

- Accompagnements à l'expression du projet personnalisé
- Accompagnements à l'exercice des droits et des libertés

#### *Accompagnements pour participer à la vie sociale*

- Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage
- Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs
- Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements

#### *Accompagnements au logement*

- Accompagnements pour vivre dans un logement
- Accompagnements pour accomplir les activités domestiques



#### *Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion*

- Accompagnements pour l'ouverture des droits
- Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources
- Informations conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes

#### *Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux*

- Accompagnement pour mener sa vie d'élève, d'étudiant, d'apprenti
- Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle
- Accompagnements pour mener sa vie professionnelle
- Accompagnements pour réaliser des activités de jours spécialisés
- Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle
- Accompagnements pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la paire-aidance

## **6.4 Prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours**

- Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours

## **6.5 Prestations indirectes**

#### *Qualité et sécurité*

- Démarche d'amélioration continue de la qualité
- Analyses des pratiques, espaces ressources et soutien au personnel
- Prestations de supervision

#### *Relations avec le territoire*

- Coopérations, conventions avec les acteurs spécialisés du droit commun
- Appui-ressources et partenariats institutionnels

#### *Transport lié à gérer, manager, coopérer*

- Transport lié à gérer, manager, coopérer

#### **Fonctions logistiques**

##### *Locaux et autres ressources pour accueillir*

- Locaux et autres ressources pour héberger
- Locaux et autres ressources pour accueillir le jour
- Locaux et autres ressources pour réaliser des prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles
- Locaux et autres ressources pour gérer, manager et coopérer
- Hygiène, entretien, sécurité des locaux, espaces extérieurs
- Fournir des repas
- Entretien du linge

##### *Transport lié au projet individuel*

- Transports liés à accueillir (domicile – structure)
- Transports liés aux prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles
- Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale
- Transports des biens et matériels liés à la restauration et à l'entretien du linge

## 7. Déclinaison de l'offre de services

---

L'accompagnement des personnes accueillies est centré sur les besoins et les attentes. L'offre de services est pensée pour y répondre au plus près en garantissant des réponses adaptées. L'idée est de concilier la vie collective avec les besoins individuels.

Les accompagnements se veulent modulaires et inclusifs dans le but de faciliter les parcours de vie fluides et personnalisés au regard de la population accueillie.

Les modalités de mises en œuvre sont déclinées ci-dessous.

### 7.1 L'accompagnement à la santé

L'établissement est engagé dans une politique interne facilitant la reconnaissance et la prise en charge des risques liés à la santé des personnes accompagnées, ainsi que l'accès aux dispositifs de prévention et de soins de droit commun. Les personnes bénéficient d'un accompagnement personnalisé prenant en compte les risques de handicaps ajoutés et les situations d'aggravation de leur état de santé général. L'accompagnement à la santé peut être un axe de travail du projet personnalisé.

- Le dossier médical personne accompagnée est dans un lieu sécurisé de la pharmacie.
- Les traitements médicamenteux : délivrés sur ordonnance et par convention, préparés et livrés par une pharmacie située à Vire. Le dispositif est optimisé afin d'assurer la sécurité et la traçabilité des molécules. Processus médicaments affiché dans la pharmacie.
- Les médecins : le foyer n'est pas médicalisé, chaque personne accompagnée a déclaré un médecin référent dans un cabinet médical. L'aide-soignante organise les prises de rendez-vous (les renouvellements d'ordonnance, consultations généralistes et spécialistes, bilan IRSA...).'
- Les services d'urgences du secteur : ils sont sollicités si l'état de santé du résident nécessite une intervention immédiate.
- Les cabinets infirmiers : ils sont sollicités sur ordonnance pour les soins ou injections au sein du foyer.
- Les autorisations à soins : pour les interventions chirurgicales sont évoquées avec chaque représentant légal au regard des obligations qui régissent le cadre législatif des mesures de protection.
- La psychiatrie : la majorité des personnes accompagnées nécessite des consultations régulières pour la délivrance du traitement et un suivi. L'absence de médecin psychiatre sur le secteur de Falaise nous oblige à travailler en lien avec le CMP adultes (Etablissement Public Santé Mentale) et les médecins généralistes (réécriture d'ordonnances)

Les professionnels participent à la connaissance de soi à travers l'accompagnement chez les professionnels de santé. Savoir et comprendre qu'on a besoin d'un suivi spécifique et l'accepter.

## 7.2 L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne

Prendre conscience de soi, prendre soin de soi est à l'œuvre dans le quotidien. Ainsi donc, il est à noter qu'à travers l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, les professionnels œuvrent dans un but général qui est l'autodétermination. En effet, tous les actes de la vie quotidienne sont supports à ce que les personnes accompagnées puissent se connaître, c'est-à-dire savoir qui elles sont, quels sont leurs désirs, quelles sont leurs envies les plus profondes, quels sont leurs potentialités, quelles sont leurs compétences.

Le travail en proximité avec chacun dans le quotidien soutient la connaissance de soi. Cela se traduit par des temps d'accompagnement en individuel notamment durant le temps de l'aide à la toilette, où il est possible aux adultes de se reconnaître et de prendre soin d'eux. Également lors des activités en journée par des ateliers esthétiques, estime de soi, activités autour de la compréhension du corps.

L'équipe assure une sécurisation au quotidien des personnes accompagnées. En veillant à leur intégrité physique, possibilité lors des temps de douches de constater s'il y a des blessures. L'équipe veille également à l'intégrité psychique des personnes accompagnées, en favorisant de l'écoute, de la verbalisation. Il faut installer une relation de confiance afin que dans le quotidien les personnes puissent s'appuyer sur les professionnels.

La notion de référent éducatif permet à l'adulte au quotidien d'avoir une personne repère, qu'il peut solliciter au quotidien. Au quotidien, le référent éducatif va favoriser des temps individuels avec l'adulte afin de lui permettre de s'extraire du collectif, en lui offrant des temps extérieurs dans un café, lors d'un déjeuner.

Les personnes accompagnées existent dans un collectif et pour favoriser l'individualisation de leur accompagnement, l'équipe soutient et favorise l'appropriation de l'espace privatif des chambres. Ainsi, l'aménagement, la décoration, donc l'appropriation de l'espace est favorisée par les professionnels. Ils peuvent alors être accompagnés dans le choix des meubles, de la tapisserie.

Le professionnel, dans une démarche de réflexion avec l'adulte, va l'aider à adapter les réponses à chaque situation problèmes, afin que les besoins individuels soient toujours mis au centre de l'accompagnement (en matière de santé, de bien-être et d'épanouissement) tout en considérant que la personne existe dans une sphère collective.

### 7.3 L'accompagnement à la participation sociale

Cette sphère collective est vécue tout au long de l'année par les personnes accompagnées et principalement pour ceux bénéficiant de la prestation hébergement. Ainsi, dans la dynamique de participation citoyenne, il est organisé des temps de paroles, nommés *Groupe de paroles*. Les personnes accompagnées attendent avec impatience ce temps organisé et animé par les professionnels.

Le groupe de parole est un espace-temps défini où les personnes accompagnées s'expriment et échangent. Ce groupe est composé de la totalité des personnes accompagnées du foyer de vie ou d'une partie. Il est préférable d'avoir une certaine homogénéité pour pouvoir lancer un débat.

La fréquence de ces réunions n'est pas définie. Elles se déroulent au sein du Foyer au fil des actualités. Ce temps d'échanges est rythmé suivant les événements et situations internes au foyer ou par rapport aux actualités externes.

Le thème et le débat sont définies par le meneur de la réunion ou à la demande d'une personne. Ils sont fonction des :

#### Evènements internes :

- Départ d'une personne accompagnée dans un autre établissement
- Décès d'un proche, parents ou familles, d'une personne du foyer de vie.
- Préparation du CVS, échange en groupe et rédaction des questions
- Conflits entre les personnes
- Vie et règle du foyer de vie

#### Evènements extérieurs :

- COVID- confinement
- Elections
- Pollution
- Conflits mondiaux, guerres.

Ces temps d'échanges permettent à tous d'avoir des informations, de questionner et donc par extension de pouvoir développer un avis, une opinion concernant les thèmes abordés. Cela favorise également un temps de partage, d'écoute et de respect de la parole de l'autre. C'est un espace où l'autre est pris en considération.

Même si les modes de communication sont différents d'une personne à l'autre, chacun à son temps de parole et ce moment d'échange se déroule sereinement et de façon légère. Cela permet alors de travailler sur la notion d'altérité, notion forte en hébergement collectif. Ce temps est attendu et apprécié de tous.

En effet, des sujets compliqués à appréhender sont abordés tel que la mort par exemple. Cela permet à certains d'exprimer ce qu'ils ont vécu et ressenti et qu'ils n'ont peut-être jamais pu dire à haute voix.

Ces groupes de paroles ne font pas l'objet d'un compte-rendu à la disposition de tous. Pour autant, certains des sujets abordés devraient favoriser l'expression des ressentis des personnes accompagnées. Si celles-ci n'ont pas accès au langage, il est du rôle des professionnels de favoriser la création de supports adaptés. Pour certains, ayant une efficacité suffisante, les pictogrammes pourront être support pour la communication, ou encore permettant aux personnes de restituer ce qu'ils ont pu saisir du thème abordé.

Pour d'autres, la technique du photo langage devra être utilisée. En effet, au regard de la composition d'un collectif avec une telle hétérogénéité de compréhension, il va du rôle et de la mission des professionnels à pouvoir développer les outils les plus adaptés à tous.

## **7.4 Conseil de la Vie Sociale du pôle hébergement de Falaise**

La loi n°2002-2 du 02 janvier 2002 a favorisé la mise en place de manière opérationnelle de la participation individuelle et collective pour l'ensemble des personnes accueillies, au travers du conseil de la vie sociale de l'établissement, appelé communément CVS. Les modalités de mise en place et de fonctionnement du CVS sont entrées en vigueur par le décret du 25 mars 2004 et le décret du 02 novembre 2005 (article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles).

Le Décret n°2022-688 du 25/04/2022 modifie et complète celui de 2004. Il a pour objectif de renforcer le rôle des conseils de la vie sociale et la participation plus globale des personnes accompagnées et leurs proches.

Le CVS est un lieu d'échanges et d'expression.

Il a été institué pour associer les personnes accueillies, de même que leurs familles, aux réflexions portant sur la vie de l'établissement et les prestations offertes.

Les représentants du CVS sont élus par leurs pairs. Lors de la première séance, le président est élu.

Ils se réunissent au moins trois fois par an.

Des outils ont été développés afin d'optimiser la communication, rendre explicite les demandes et les réponses aux questions diverses.

En amont chaque instance, un temps de *Groupe de paroles* est organisé conjointement par le représentant des personnes accueillies et un professionnel. Lors de cette rencontre, chacun peut partager ses questions, ses envies entre autres. Suite au débat, les questions sont rédigées et présentées lors de l'instance.

Un compte-rendu est rédigé et disponible en FALC.

## 7.5 Les prestations liées à l'hébergement

L'offre d'accompagnement proposée au quotidien doit à la fois permettre de prendre en compte la singularité de chacun mais également assurer une organisation clairement connue de tous afin de fluidifier la journée.

Présentation d'une journée type :

<b>La journée type secteur St Pierre du Bu</b>	
<b>7h00 à 9h30</b>	Lever Toilette et habillage Petit déjeuner
<b>9h30</b>	Départ accueil de jour pour un groupe Temps individualisé pour le groupe restant à l'hébergement.
<b>10h00 à 11h45</b>	Lecture, écoute musicale, marche, rendez-vous extérieur (santé, soin esthétique)
<b>11h45 à 12h00</b>	Installation de la salle de restauration
<b>12h00 à 13h15</b>	Temps du repas
<b>13h15 à 14h00</b>	Service après repas pour certains Repos pour d'autres
<b>14h00 – 16h30</b>	Départ Accueil de jour pour tous et activités occupationnels différenciées
<b>16h30 – 17h00</b>	Collation
<b>17h00 – 19h00</b>	Temps libre individuel ou accompagnement éducatif spécifique
<b>19h00 – 20h30</b>	Repas
<b>20h30 – 21h0</b>	Déshabillage – hygiène Temps dans le salon en collectif pour certains Coucher
<b>21h15</b>	Arrivée du surveillant de nuit

## **La restauration sur site à St Pierre du Bu**

Le prestataire repas intervient 7 jours sur 7. Le repas est délivré en liaison froide. Le repas est imposé et se compose d'une entrée, d'un plat, d'un fromage et d'un dessert. Un tableau composé de photos est à l'entrée de la cuisine, il est renseigné le matin par un adulte aidé d'un professionnel. Les adultes sont dans l'attente de connaître la composition des repas.

Pour le déjeuner, un salarié du prestataire repas est en charge de la remise en température et de la mise en plat. Il effectue l'ensemble des tâches attendues avant et après repas.

Pour le dîner, l'agent de service intérieur s'organise des mêmes tâches.

Les week ends et jours fériés ce même travail est dévolu à l'équipe éducative.

L'équilibre alimentaire s'envisage à la journée. Des menus régimes sont mis en place dès lors qu'une ordonnance médicale vient les justifier.

## **La restauration sur site à Falaise (Accueil de jour)**

L'atelier Accueil de jour, pour partie, déjeune au sein du restaurant de l'ESAT "Les Conquérants". Celui-ci propose le repas sous forme de self-service avec choix pour les entrées et les desserts. L'équipe d'encadrement prépare pour certains le plateau repas, d'autres sont en capacité de s'en organiser.

Le groupe prend possession de la salle de restauration et chacun s'assied où il le souhaite avec les travailleurs d'ESAT. Un petit groupe reste avec l'équipe éducative puisque l'accompagnement repas est indispensable (couper les aliments, surveillance par rapport à des fausses routes alimentaires...).

Des personnes accompagnées ont des régimes spécifiques (moulinés...) ou encore éprouvent des difficultés à être dans un environnement de restauration collective. Il est alors possible pour celles-ci de déjeuner sur un pavillon de la Résidence LE CLAINCHE, encadrées par les professionnels du foyer de vie. Ainsi, nous respectons les besoins de sécurisation, du rythme et de besoins spécifiques autour de ce temps de repas.

## **La lingerie ou la gestion du linge**

Le traitement du linge est externalisé tant pour le linge plat que pour les vêtements. Cela permet de réduire les risques de contamination. Le prestataire linge choisi est une blanchisserie dépendant d'un ESAT. La rotation est journalière.

Chaque résident possède une garde-robe et du linge de toilette suffisamment en nombre.

Les locaux possèdent une machine à laver et un sèche-linge si besoin.

Le retour du linge s'opère trois fois dans la semaine ; un chariot avec des cases personnalisées est à disposition et permet le retour en chambre plus aisé.

La personne accompagne le professionnel et range ensemble le linge dans les armoires et commode

L'hébergement est ouvert toute l'année. Il concerne douze personnes.

Pour beaucoup de personnes accompagnées, la structure est considérée comme leur lieu de vie, domicile, même si elle demeure une structure collective.

## 7.6 Rôle et missions de l'équipe éducative

Le rôle de l'équipe d'encadrement est de créer les conditions d'une vie personnelle, d'un espace de vie articulant accompagnement et intégration dans un collectif.

Les objectifs de prise en charge de la personne accompagnée font référence à ceux de l'activité de jour afin d'aboutir à un projet individuel global.

L'hébergement est également un lieu de soins physiques et psychiques qui a pour objectifs d'aider les personnes accompagnées à accéder à un mieux-être en prenant en compte l'individu avec ses difficultés comportementales, relationnelles mais également médicales.

L'hébergement est un lieu de vie et par là, un lieu de parole, d'échanges et de rencontres.

Un de nos objectifs est de soutenir la personne handicapée dans tout ce qui concerne son accessibilité, le développement de son autonomie dans la vie quotidienne, et dans les apprentissages domestiques et sociaux.

La vie en collectivité oblige, de façon incontournable, une proximité de vie qui peut provoquer des conflits, amplifier des comportements à tendance agressive, mettre en jeu des rapports de domination.

Il est donc extrêmement important que les règles de vie au travers du règlement de fonctionnement soient clairement définies, cohérentes, compréhensibles pour tous en référence aux lois de notre société.

De ce fait, les limites sont posées en permanence. Elles sont rassurantes et englobantes. La confiance établie entre les personnes accompagnées et le personnel doit favoriser le dialogue sur les problèmes qui les préoccupent. Pour ce faire des groupes de paroles et d'expression sont organisés par l'équipe.

L'hébergement est également un lieu de rencontres avec l'extérieur, ouvert sur l'environnement. L'accompagnement dans l'environnement et dans les relations sociales et familiales est un objectif que s'est assigné le Foyer de Vie.

Chaque fin de semaine, 8 résidents en moyenne restent au foyer ; l'organisation posée s'apparente à la vie ordinaire. Il s'agit de prendre son temps et de ne plus être dans le rythme de la semaine.

Des sorties dites de loisirs en lien avec un événement local, associatif, ou simplement une promenade en forêt ou bord de mer, peuvent être pensées collectivement. Nous sommes abonnés au journal local « les nouvelles de Falaise » ce qui permet d'être informé sur les temps forts des week-ends dans la région.

Un de nos objectifs est de soutenir la personne en situation de handicap dans tout ce qui concerne son accessibilité, le développement de son autonomie dans la vie



quotidienne, et dans les apprentissages domestiques et sociaux, de favoriser des temps de vie ordinaire.

Il est donc extrêmement important que les règles de vie au travers du règlement de fonctionnement soient clairement définies, cohérentes, compréhensibles pour tous en référence aux lois de notre société.

## 7.7 Les activités de jour

### Les activités de jour

La journée type secteur FALAISE	
<b>9h00 - 10h00</b>	Arrivée des personnes accompagnées tant en accueil de jour que d'hébergement.
<b>10h00 - 12h00</b>	Ateliers
<b>12h15 - 14h00</b>	Départ au repas sur le site ESAT Déjeuner ESAT ou site Résidence LE CLAINCHE Retour à l'atelier OCCUPATIONNEL
<b>14h00 - 16h00</b>	Ateliers
<b>16h00 - 17h00</b>	Fin de la journée Retour en famille ou en hébergement

La mise en place des activités structure la journée de la personne accompagnée. Elles peuvent être organisées dans les lieux de l'Atelier de jour et animées par les membres de l'équipe éducative ou pratiquées hors de l'établissement avec un intervenant.

Ces activités orientées vers diverses expressions ou des loisirs permettent le maintien des acquis. D'autres sont davantage versées vers de l'apprentissage.

L'activité permet à l'encadrant de valoriser la personne au travers de ses facultés motrices, cognitives, sensorielles, psychologiques et sociales. L'activité devient de fait un réel support éducatif. La reconnaissance de la personne au sein de l'environnement est un objectif essentiel, d'où la volonté réelle d'une ouverture sur l'extérieur par la proposition d'activités variées.

Les activités pratiquées permettent à la personne de développer sa propre autonomie, en sollicitant ses capacités de réflexion, de choix et de prise de décision, ainsi que son

sens des responsabilités et ses prises d'initiatives, favorisant le principe d'autodétermination.

Celle-ci est aussi un outil d'observation pour l'encadrant, un support de médiation et de communication. C'est l'outil privilégié qui permet de comprendre la personne accompagnée dans sa façon de communiquer, d'entrer en relation, d'être en action, d'être lui-même.

L'activité permet l'observation, l'écoute, la mise en relation, la communication, la création, l'expression et l'apprentissage. Ces mises en situation ont du sens et permettent à chacun de trouver sa place au sein d'un groupe.

Ainsi déclinée, elle nous permet de viser à la réalisation du projet individuel ; notre objectif étant d'aider l'adulte à s'inscrire dans une dynamique de réalisation sociale, d'une activité et de rencontres avec autrui.

Il existe un important panel d'animations, de stimulations, de jeux, de prise en compte des individualités de chacun. Les mises en situation s'organisent d'un groupe qui agit à plusieurs niveaux en fonction des acquis de chacun.

Les activités permettent également le lien avec l'extérieur. Les conventions en place permettent l'intervention d'un professionnel externe à notre organisation ; les personnes accompagnées peuvent ainsi être prises en compte d'une manière différente et recevoir comme tout un chacun l'enseignement d'une activité.

### **Quelques exemples :**

- Ecole de musique	- Activités avec des instruments - Activités voix
- Médiathèque	- Choix de livres - Lecture
- Espace aquatique	- Nage - Jeux aquatiques - Balnéothérapie
- Salle résidence hébergement	- Atelier création de conte - Atelier musique - Esthétique
- Salle convention mairie	- Gymnastique douce - Activités corporelles - Danses
Salle SNOEZELLEN du FAM « Odysée »	- Snoezelen

### Activités à l'extérieur avec un intervenant

- Théâtre (La Lanterne)
- Poterie – animation avec une intervenante.
- Equitation – haras de Ste Eugénie – encadrement par des professionnels
- Médiation animale « Les poneys de Kathy ».
- La boule lyonnaise- CAEN- animateur M. JAMELOT- Président M. FEVRIER (secteur de Falaise)

## **7.8 L'accès aux loisirs et aux vacances**

Des sorties en dehors du lieu de vie peuvent être organisées durant l'année. Elles sont évoquées lors des réunions de service et font l'objet de projets écrits.

Cela s'adresse à toutes les personnes accompagnées, et peuvent être organisées par petits groupes, afin de privilégier un accompagnement plus individualisé.

### **Les séjours de vacances avec organisme**

A la demande des familles, de la personne accompagnée ou sur proposition de l'équipe éducative, l'adulte peut participer à un séjour de vacances avec un organisme spécialisé.

Souvent d'une durée d'une semaine, le séjour retenu correspond au niveau d'autonomie de la personne et selon son choix, il peut se dérouler à la mer, la montagne, la campagne, avec des activités diversifiées et la possibilité de rencontres nouvelles.

Depuis quelques années, il est repéré que les séjours pour personnes de moyenne ou faible autonomie se réduisent (voire sont annulés) dans les catalogues. A contrario un bon nombre de propositions apparaissent pour les plus autonomes.

Ce séjour de vacance est le seul espace où l'adulte quitte la structure, son environnement, les salariés ; ce qui est le principe même des vacances, être en rupture de son environnement habituel (murs-fonctionnement-personnes).

Il est plus que nécessaire de maintenir cette proposition à l'adulte et à son responsable légal d'autant plus quand la personne n'a plus de réseau familial et qu'elle reste dans la structure tout au long de l'année. A ce jour, le résident le revendique.

## **7.9 Le travail avec les familles (participation familiale)**

La famille constitue un lien d'identité et un lien affectif. Elle est associée à l'accompagnement en fonction des situations et de l'intérêt de toute personne accueillie.

- Les familles sont représentées par les parents ; ceux-ci sont à même de venir quand ils le souhaitent au sein de la structure.
- Des visites à domicile peuvent s'organiser si des difficultés de santé ou de transports apparaissent. La personne est accompagnée par un encadrant éducatif ou le chef de service.
- L'équipe est attachée à favoriser et rechercher la conservation du lien famille/enfant et famille/institution. Cette recherche de contact, dans la majorité des situations, ne peut que favoriser les conditions d'un accompagnement de qualité dont chaque résident bénéficie par le biais du projet personnalisé.
- Un soutien est apporté aux familles d'un point de vue administratif et/ou psychologique.

Le professionnel a un rôle important de médiateur entre les adultes et leurs familles. Par des temps d'échange avec l'adulte, le professionnel vient mettre des mots sur du vécu dans la cellule familiale, peut soutenir les familles dans le cas de conflit avec l'adulte et l'inverse est vrai.

Lorsque la famille est vécue douloureusement par l'adulte, que les relations favorisent des angoisses, le professionnel joue un rôle de protecteur sans se substituer à la place de la famille car l'objectif final sera de maintenir des liens forts et stables. Cette place prépondérante qu'est donnée à la famille est aussi le lieu d'une formation associative partagée par les familles et les professionnels.

## **7.10 La prise en compte de la vie affective, amoureuse et sexuelle**

La vie affective et sexuelle est prise en compte au sein des deux espaces. Le consentement et le lieu approprié est indispensable. Des groupes sont constitués, au regard des éléments à travailler ces groupes sont mixtes ou non.

Dans le cadre de l'hébergement, l'espace privatif est à privilégier. A ce jour, les résidents peuvent avoir des relations amoureuses entre résidents demeurant au foyer de vie.

La contraception est un thème abordé dès l'entretien d'admission.

Dans le cadre d'un temps d'échange lors de Groupe de paroles, le de la vie affective et sexuelle peut être abordé. Afin de pouvoir répondre les plus justement aux personnes accompagnées, il est important que les professionnels développent des connaissances quant à l'approche à avoir.

Il est indispensable de maîtriser sur ce sujet une approche adaptée au public accompagné. En effet, les personnes en établissement ont bien un statut d'adulte, elles ont donc le droit de vivre de manière adaptée une vie affective et sexuelle.

Les professionnels, par des actions de formations, par des rencontres doivent obtenir les outils nécessaires favorisant l'accès à la communication autour de cette thématique, difficile d'accès tant pour les personnes accompagnées que de leur famille. Sujet sensible pour les familles qui occultent souvent le statut d'adulte de leur enfant.

Les actions de formation auront aussi pour objectifs de lever ce tabou face à l'intimité et de permettre d'effacer cette distance qui peut être l'expression d'une protection des professionnels. La vulnérabilité induite par leur situation de handicap ne doit pas nier le droit de la personne en situation de handicap à vivre sa vie d'adulte.

En mettant en place des actions de formation, les professionnels doivent acquérir des outils et des méthodes pour aborder cette thématique tant individuellement que collectivement.

Il serait intéressant d'aboutir à l'écriture d'une charte à l'intention des personnes accompagnées, de maintenir des groupes de paroles et de se doter de supports ludiques adaptées aux capacités de compréhension du public. (Jeu de société par exemple)

Les professionnels formés pourront ainsi organiser un groupe pilote qui aurait en charge de diffuser les éléments de formation, de mener le groupe de paroles des personnes accompagnées, d'arriver à la rédaction du charte conjointement écrites par les personnes accompagnées, leurs familles, les professionnels. Suite à cela, un outil de suivi sera développé et permettra d'évaluer l'action, de l'enrichir et de la modifier au regard des constats.

Ceci doit donc être pensé conjointement avec la thématique de la Santé. Il est indéniable que l'approche de cette thématique de la vie affective et sexuelle se pense avec les réponses d'un territoire et par conséquent la présence de praticiens en capacité d'écoute et d'adaptation de leur pratique au public en situation de handicap.

## **7.11 L'accompagnement de l'avancée en âge**

Nous ne pouvons pas réduire le vieillissement à l'âge de la personne. En effet on peut voir apparaître chez les personnes en situation de handicap des signes de vieillissement précoce bien avant un âge qui pourrait en théorie le définir.

C'est pourquoi il est plus pertinent de s'attacher davantage aux signes de vieillissement, en lien avec la pathologie, les traitements médicaux que la personne est amenée à prendre, qu'à son âge.

Si comme tout un chacun, les besoins des personnes évoluent au fil du temps, les groupements de priorités sanitaires, listent les premiers signes qui peuvent déterminer le vieillissement d'une personne handicapée : <sup>2</sup>

- L'isolement
- Le ralentissement
- La ritualisation
- L'agressivité
- Les conflits
- Le refus de communiquer

### **Aménagement des activités et des accompagnements**

- Rythme moins soutenu des activités
- Concentration diminuée
- Une régression dans les acquis et difficultés dans les apprentissages
- Les difficultés de communication
- Fatigabilité plus dense
- Usure répétée

### **En matière de santé**

- Les troubles de la nutrition
- Les maladies cardio-vasculaires
- Les pertes de mémoire, les troubles du sommeil
- La récurrence de problèmes bucco-dentaires
- Les pertes sensorielles
- Les difficultés motrices
- La détérioration des capacités cognitives

L'observation de l'avancée en âge des personnes accompagnées nécessite une interrogation fine des professionnels et l'utilisation d'outils adaptés. Ceux-ci utilisent par exemple les fiches évènementielles pour noter leurs différentes observations.

Des formations associatives ou individuelles leur sont également proposées pour adapter leurs pratiques.

Au quotidien, les difficultés physiques et sensorielles qui peuvent apparaître, nous amènent à repenser notre accompagnement.

Néanmoins ces adaptations ont leurs limites. En effet, nous ne sommes pas un service médicalisé. Aussi dès les premiers signes de vieillissements constatés et les incidences sur dans l'accompagnement au quotidien, l'équipe se mobilise pour réfléchir collectivement à une adaptation de la prise en charge, à la recherche de professionnels ayant des connaissances plus pointues sur les modalités d'accompagnements, à la

---

<sup>2</sup> « Avancée en âge (2014) Plateformes de services, partenariats et mise en réseau pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap avancées en âge », en partenariat avec la FEGAPEI

recherche d'une réorientation adaptée aux besoins, à la construction d'un partenariat fort avec les EHPAD.

Accompagner l'avancée en âge, c'est prévenir, anticiper, guider, conseiller et soutenir. La communication, la confiance avec les personnes accompagnées, sa famille et /ou son représentant légal sont d'autant plus importants que cela ouvre une période d'inquiétude, de renoncement, de deuil parfois, qui peut rapidement être source d'angoisse.

Aujourd'hui, il n'est plus pensable qu'au regard d'un changement de situation les personnes accompagnées subissent des ruptures multiples : réseaux sociaux, relations aux pairs, soutiens éducatifs.

La dynamique de travail partenarial auprès des structures adaptées pour l'accueil de personnes vieillissantes montre ses limites quant à l'adaptabilité des moyens proposés. Il semble alors plus que nécessaire de penser à l'émergence d'un projet d'habitations adaptées aux personnes vieillissantes, encadrées par des professionnels formés sur leurs territoires de vie.

## 8. L'organisation de l'établissement

---

### 8.1 Le processus d'admission

Les demandes d'admissions sont systématiquement inscrites sur la Liste d'Attente de la MDPH (Via trajectoire) à réception de la notification et par la Direction de l'établissement. La personne est reçue par l'Équipe de Direction, en présence de sa famille et/ou de son responsable légal, pour une présentation de l'Établissement et de l'Association.

La procédure d'admission répond à des critères de qualité, visant à respecter les droits des personnes, précise la responsabilité et l'identité de l'Établissement et prévoit la coopération avec les partenaires :

- Recherche du consentement éclairé de la personne
- Présentation des prestations d'accompagnement
- Recueil des attentes, des souhaits et des besoins de la personne de la famille et/ou responsable légal
- Constitution du dossier administratif
- Signature des documents

L'équipe de Direction fait un compte-rendu exhaustif de l'entretien d'admission. Elle échange avec l'équipe éducative concernée sur les modalités d'accompagnement envisagées et un référent éducatif est désigné.

Une période d'observation ou de stage au foyer est proposée pour vérifier l'adéquation de l'accompagnement avec les besoins et attentes exprimés.

Ainsi donc, les profils des personnes en situation d'observation sont divers : au sortir des établissements pour enfants (DAME, IEM...), en réorientation dû à l'âge, ou de la fatigabilité accrue, ou une perte de capacité pour celles qui ont une orientation ESAT.

Au terme de cette période, le directeur de l'établissement prononce l'admission de la personne si l'hébergement et/ou la modalité d'accompagnement en temps de jour proposés sont adaptés. Dans le cas contraire, la personne est invitée à une rencontre en présence de ses parents et/ou de son représentant légal, le cas échéant, au cours de laquelle les motifs de la décision lui sont expliqués.

Après validation par l'Association, la direction communique la réponse positive à la personne et fixe un rendez-vous pour l'admission.



## 8.2 Le processus du projet personnalisé

La prise en compte des attentes de la personne dans la démarche de projet personnalisé se réfère directement à la recommandation cadre de l'ANESM/HAS de la bien-traitance et s'inscrit dans le droit fil des principes de la loi 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

La personne accompagnée est au centre de nos préoccupations. A ce titre, le projet personnalisé est l'outil de référence à partir duquel la logique d'accompagnement institutionnel peut prendre forme.

L'objectif est que chaque personne accompagnée ait un projet à sa mesure, individuel et surtout individualisé, c'est-à-dire qui prenne en compte sa spécificité.

La nécessité de construire et de conduire le projet individualisé s'est installée progressivement dans la pratique éducative, thérapeutique et pédagogique de la structure. Cela témoigne d'une volonté d'évolution dans les pratiques professionnelles, désormais bien orientées vers la personnalisation de la prise en charge.

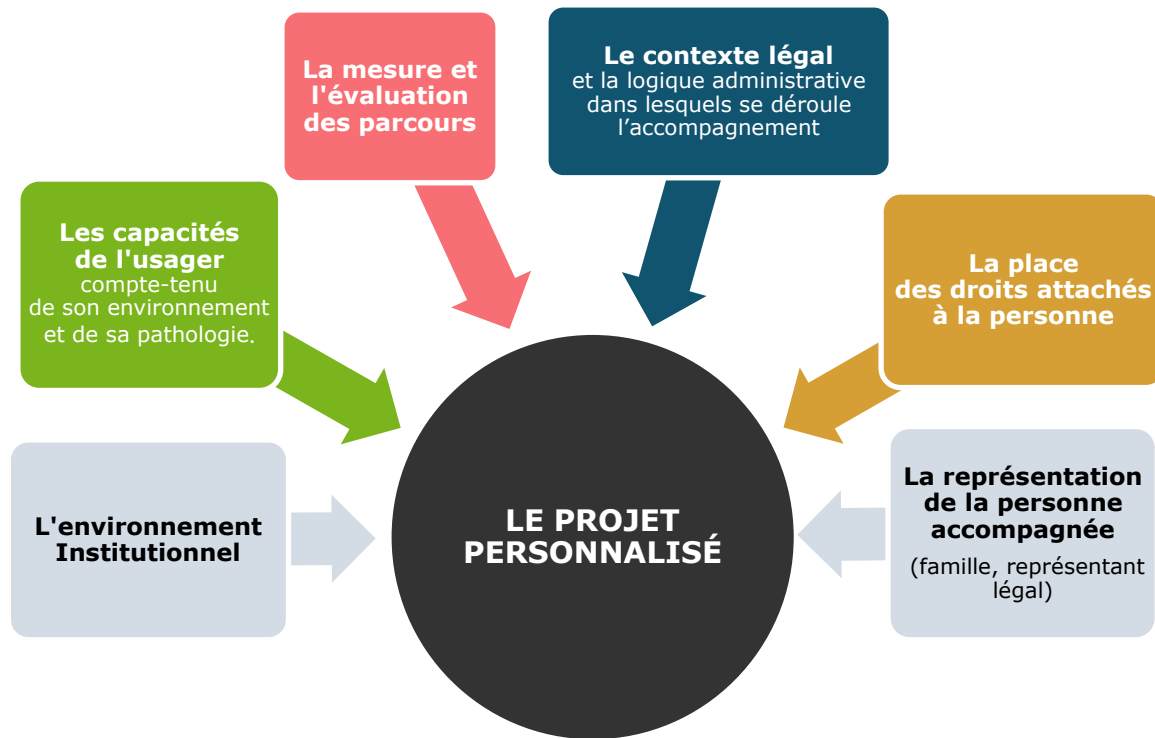
Le projet personnalisé prend en compte la globalité de la personne et ainsi se trouve à convergence de champs importants représentés dans le schéma ci-après.

Cette logique, conformément aux principes de la loi du 2 janvier 2002, pose le projet d'accompagnement individualisé comme :

- Un principe éthique d'accompagnement,
- Une colonne vertébrale possible du fonctionnement du Foyer, au travers de sa mise en œuvre pratique.

A cela s'ajoutent deux notions clés : l'évaluation du parcours de la personne accompagnée et son adhésion active au déroulement des actions proposées, au même titre que l'indispensable association de son environnement familial.

Articulant ainsi un registre de mesure (évaluation) et un contexte relationnel, le projet d'accompagnement individualisé échappe à la simple détermination d'objectifs ancrés dans un souci d'adaptation des comportements.



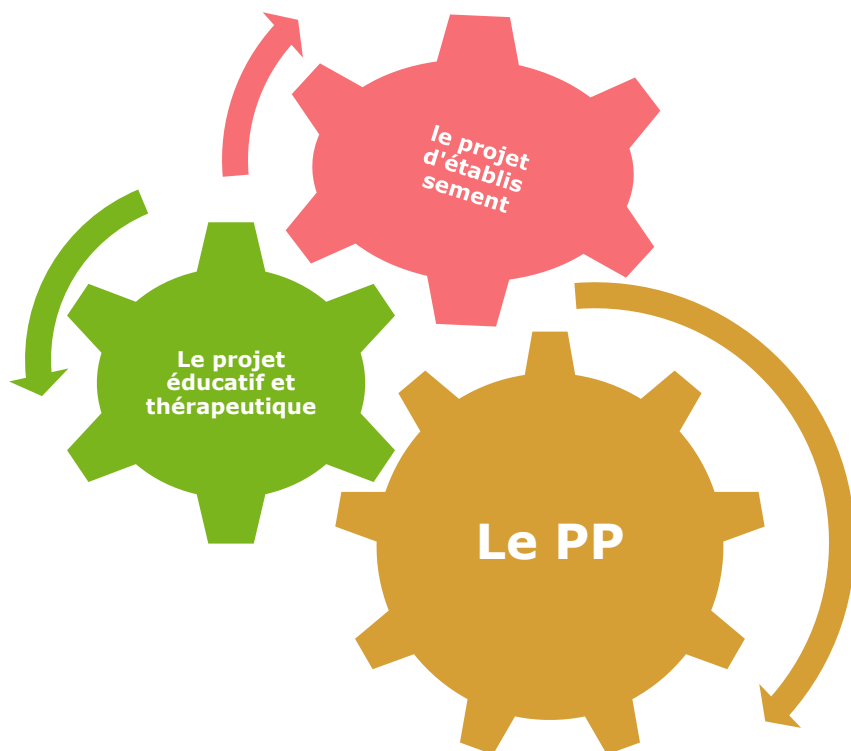
L'environnement institutionnel se trouve alors questionné à plusieurs niveaux :

- Son organisation ;
- Ses moyens de régulation ;
- Son ouverture sur l'extérieur ;
- La marge de manœuvre laissée aux acteurs du projet.
- L'adéquation avec le référentiel SERAFIN PH

De plus, cet environnement est structuré par des projets globaux :

- à **l'échelle du service** comme le projet éducatif et thérapeutique,
- à **l'échelle de l'établissement** (projet d'établissement),
- à **l'échelle de l'association** gestionnaire l'Apaei avec le projet associatif,
- et par la loi 2002-2 qui réaffirme le droit des usagers.

Tout cela interfère avec les projets d'accompagnement individualisés.

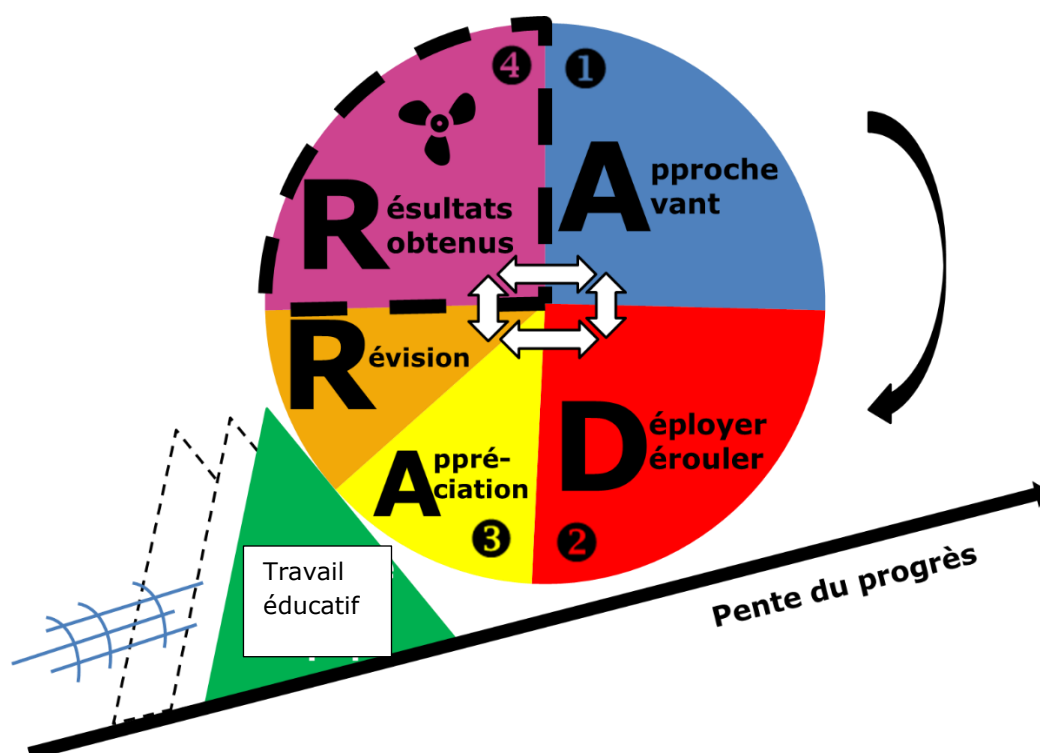


### **Mise en œuvre du projet personnalisé**

Pour la mise en œuvre de ce projet personnalisé, les points d'attention sont les suivants :

- Proposer une communication adaptée et compréhensible à chaque personne accompagnée quelles que soient ses difficultés,
- Faire participer l'adulte afin qu'il s'approprie et s'implique dans l'élaboration de l'avenant et qu'il reste acteur de son projet dans la durée,
- S'assurer que ce projet personnalisé soit lisible et compréhensible par la personne, et pour cela, tous les moyens issus des nouvelles technologies seront recherchés pour renforcer l'efficacité de la communication (photos, pictogrammes...). Elles visent à impliquer l'adulte, faciliter son adhésion avec l'assurance d'une bonne compréhension des objectifs visés et des actions proposées. Le bilan de la forme des projets personnalisés fait à ce jour l'unanimité : les photos des résidents, des parents, du mandataire judiciaire, l'établissement ainsi que de certains magasins sont un plus incontestable pour les résidents – le tout en image avec un texte minimisé capte l'attention du résident et génère de la curiosité de la part des parents.

## Le processus présenté



La méthode comporte quatre étapes, chacune entraînant l'autre et vise à établir un mouvement continu lequel permet d'améliorer sans cesse la qualité d'un service.

### 8.3 Les modalités d'accueil

Lors de son arrivée, la personne se voit remettre et expliciter par la Direction les documents légaux :

- Engagement du Résident,
- Livret d'Accueil,
- Contrat de Séjour,
- Formulaire d'Autorisation de Diffusion d'Image,
- Liste des Personnes Qualifiées,
- Règlement de Fonctionnement,
- Charte des Droits et de la Liberté de la Personne Accueillie.

La personne accueillie est informée de ses droits et devoirs dans le cadre de l'habitat choisi. En tant que citoyen, chaque personne a des droits et des devoirs qu'il doit connaître, y accéder, être en mesure de les faire valoir, de les défendre, de les voir appliquer et d'en assumer les conséquences. Sa compréhension est recherchée et favorisée.

Si la personne déroge au règlement de fonctionnement, des fiches d'évènement indésirable sont rédigés puis traités en équipe. Un évènement indésirable grave peut-être déclarer.

Un éducateur référent est nommé, il lui servira de guide et de repère. L'équipe dans sa globalité accompagne à la réalisation du projet de la personne.

Dans les premiers temps, un adulte du service pourra l'accompagner lors des premières semaines, il sera une ressource et un soutien supplémentaire.

## **8.4 Le processus de sortie**

Il convient de répondre à certaines questions-clés pour comprendre le motif de sortie de l'établissement et quelles solutions sont envisagées pour la suite de la prise en charge de la personne.

Les cas de sortie sont :

- Les changements pour un même type d'établissement car rapprochement familial
- Les décès, les départ vers l'EPSM (Etablissement Public en Santé Mentale)
- Les départs vers les EHPAD.

Dans le cas d'un changement d'établissement, nous mettons l'accent sur le lien entre les deux équipes afin que la personne soit bien accompagnée dans ce nouveau lieu. Cela passe par une prise de contact, des visites, des liens entre les professionnels des deux établissements et un accompagnement en direction du résident et de sa famille et/ou de son tuteur.

En règle générale, nous organisons le déménagement et l'installation quand la personne accompagnée est en situation d'hébergement. Nous avons le souci de transmettre les éléments nécessaires à la compréhension de la situation lors de notre rencontre avec les professionnels, ainsi qu'une semaine du traitement médical (si nécessité).

## **8.5 L'ancrage des activités dans le territoire :**

Le foyer « Les Bruyères » s'est engagé depuis plusieurs années à développer les contacts nécessaires avec différents partenaires afin d'augmenter ses possibilités d'apporter aux personnes accompagnées des compétences qu'il ne possède pas en ses murs.

Dans le domaine du handicap, le partenariat n'est légitimé que si la mise en commun se réalise à travers un ou des projets, avec des objectifs clairement identifiés.

La nécessité d'un partenariat, le référer à un réseau, cela se fait ressentir par la reconnaissance des différentes compétences à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs à partir d'un projet d'accompagnement ou d'aide.

Cette mutualisation suppose la reconnaissance et la légitimation de l'autre, l'identification de ses propres limites et la mise en avant d'activités susceptibles d'apporter une aide complémentaire à l'accompagnement de l'adulte accueilli.

Même si la loi du 2 janvier 2002 encourage le partenariat, la conception de cette notion demande un état d'esprit nouveau de la part des professionnels de notre secteur et une déontologie d'ouverture, chacun devant y trouver une réelle place afin de ne pas se sentir instrumentalisé.

Le travail entrepris par la structure auprès des différents partenaires répond toujours à une demande forte de compétences complémentaires à celles présentes dans notre structure, dans le profond respect de l'autre.

Cet « état d'esprit », nécessaire, a forcément une incidence sur l'organisation en place, dans le but de donner toutes les chances de répondre aux besoins des résidents pour l'amélioration de la qualité de l'accompagnement.

Nous favorisons et cherchons à préserver la dimension de rencontre et de reconnaissance de l'autre.

### **Partenariat lié aux missions**

Nous nous engageons, tel que préconisé par la loi de modernisation sociale et le schéma départemental, à développer dans la durée, nos contacts avec les différents partenaires.

Les besoins repérés dans le cadre de l'accompagnement des personnes accompagnées permettent d'identifier les différents partenaires avec lesquels nous sommes régulièrement en relation.

Nous n'avons pas formalisé toutes les relations de partenariats par des conventions, mais il en existe tout de même.

**Dans le domaine des loisirs** : Toutes les infrastructures liées aux sports, loisirs, ou à la culture nous permettent de développer les activités de différentes manières. Nous utilisons donc des salles et des équipements des collectivités locales ou à caractère privé :

- Salle de sport de Falaise,
- Accès aux différents équipements tels que le centre aquatique de Falaise,
- Accès à la salle Snoezelen au FAM de St Pierre sur Dives,
- Accès à la médiathèque et à la bibliothèque de Falaise,

Des conventions ont été signées avec un artiste en sculpture sur pierre à Jort, avec la Mairie de Falaise pour l'utilisation d'une salle, avec le FAM de St Pierre/Dives pour l'accès à la salle Snoezelen.

**Dans le cadre de l'accompagnement à la sexualité et aux liens affectifs** avec le planning familial. Il peut être sollicité avec l'autorisation des familles ou des tutelles, afin d'effectuer un travail d'information et de réflexion sur la prise en compte de la vie affective et sentimentale des résidents.

**Dans le cadre du suivi médical** : en concertation avec le médecin référent, le cabinet médical, l'infirmier et/ou le CMPP. Ces contacts peuvent être suivis par la responsable.

**Avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées** : elle est devenue un partenaire incontournable. Elle est au carrefour d'un réseau de compétences devant favoriser l'établissement des projets de vie de chaque personne accompagnée.

Nous souhaitons ainsi répondre aux exigences de la loi 2002-2 en favorisant la diversité des interventions les plus adaptées possibles à l'usager, mais également en participant à l'instauration d'une meilleure coordination entre les différents acteurs.

## 8.6 Les événements indésirables

- **Événements indésirables**

L'évènement indésirable est un accident, incident ou dysfonctionnement dont les conséquences sont ou auraient pu être dommageables pour les personnes accompagnées, les professionnels, les visiteurs ou les biens.

Un évènement indésirable donne forcément lieu à la rédaction d'une fiche d'évènement indésirable qui est remis à la direction.

Après lecture, selon l'évènement, le chef de service ou la direction donne les mesures à suivre.

Ils sont repris en réunion d'équipe afin de les analyser pour comprendre les raisons de leur survenue et définir les actions à mettre en œuvre pour éviter leur réitération.

- **Événements indésirables graves**

Les ESMS doivent déclarer à l'organisme financeur dont ils dépendent tout dysfonctionnement grave dans leur gestion ou leur organisation qui serait susceptible d'affecter la prise en charge des usagers, leur accompagnement ou le respect de leurs droits et de tout évènement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral des personnes prises en charge ou accompagnées.

**L'Arrêté du 28 décembre 2016** relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales précise la nature des dysfonctionnements graves et des événements dont les autorités administratives doivent être informées. Mentionnés à l'article L. 331-8-1 du code de l'action sociale et des familles, ils sont définis de la façon suivante :

- Les sinistres et événements météorologiques exceptionnels ;

- Les accidents ou incidents liés à des défaillances d'équipement techniques de la structure et les événements en santé environnement ;
- Les perturbations dans l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines ;
- Les accidents ou incidents liés à une erreur ou à un défaut de soin ou de surveillance ;
- Les actes de malveillance au sein de la structure
- Les situations de perturbation de l'organisation ou du fonctionnement de la structure liées à des difficultés relationnelles récurrentes avec la famille ou les proches d'une personne prise en charge, ou du fait d'autres personnes extérieures à la structure ;
- Les décès accidentels ou consécutifs à un défaut de surveillance ou de prise en charge d'une personne ;
- Les suicides et tentatives de suicide, au sein des structures, de personnes prises en charge ou de personnels ;
- Les situations de maltraitance à l'égard de personnes accueillies ou prises en charge ;
- Les disparitions de personnes accueillies en structure d'hébergement ou d'accueil, dès lors que les services de police ou de gendarmerie sont alertés ;
- Les comportements violents de la part d'usagers, à l'égard d'autres usagers ou à l'égard de professionnels, au sein de la structure, ainsi que les manquements graves au règlement du lieu d'hébergement ou d'accueil qui compromettent la prise en charge de ces personnes ou celle d'autres usagers ;

## **8.7 Diffusion des recommandations des bonnes pratiques**

Elles permettent aux professionnels des structure médico-sociales et sociales de se situer au regard de leur pratique quotidienne. Elles ont vocation à être une ligne directrice de Bientraitance et de sécurité de toute personne accueillie. Elles permettent de mettre en œuvre un accompagnement adapté et de qualité en faveur des personnes accueillies.

Les RBPP sont à disposition dans des classeurs dans le bureau des éducateurs. Chaque action posée doit être interrogée afin de s'inscrire dans ce schéma de pensée incontournable.



## 8.8 Communication et coordination interne

Equipes ou thèmes	Thème des réunions	Participants et animateurs	Périodicité et durée	Traces
<b>Les réunions des professionnels</b>				
Réunion staff pôle direction	Fonctionnement Mutualisation Projets Situations complexes	Direction Cheffes de service	Hebdomadaire	Relevé de décision
Réunion pôle hébergement	Fonctionnement Mutualisation Adaptation des outils	Direction Cheffes de service Secrétaires de direction Si nécessaire agent d'entretien Si nécessaire aide-soignante	1 par trimestre	Relevé de décision
Brief	Dossiers en cours Point sur le fait et reste à faire	Cheffe de service Secrétaire de direction	Hebdomadaire	Relevé de décision
Réunion surveillants de nuit	Fonctionnement point à améliorer	Direction Cheffe de service surveillants de nuit	1 / an	
Réunion éducative et/ou clinique hébergement	Le fonctionnement du service Point de situation en équipe Etude des situations à particularisme Projet personnalisé	Equipe + direction+ Psychologue Hébergement	1/semaine	Compte rendu Feuille émargement
Réunion éducative accueil de jour		Equipe éducative + direction	2/mois	
Réunions transversales hébergement et temps de jour	- Travail sur différents thèmes et pratiques professionnels -informations Situations	Equipe foyer de vie + direction	Toutes les 6 semaines	Compte rendu Feuille émargement
Projet personnalisé	Présentation et signature	Personne accompagnée +Réfèrent éducatif +responsable légal+ direction	1/an/ personne	PP
Réunion qualité	Un professionnel participe aux réunions qualité en lien avec la résidence hébergement			
Réunions de pilotage de l'évaluation externe	Mise en œuvre		Spécifique 2023	

Commission Projet personnalisé/ nomenclature SERAFIN PH	Appropriation		2023	
<b>Les réunions associatives</b>				
Suivi des commissions et projets	Commissions et projets	Directeurs, DG, DRH	1 fois par mois, sauf le mois d'août	Compte rendu
Comités techniques	Fonctionnement associatif	Directeurs, DG, DRH, RAF, Président	1 fois par mois, sauf le mois d'août	Compte rendu
Comités techniques élargis	Fonctionnement associatif, commissions et projets	Cadres hiérarchiques, DG, DRH, RAF, Président	2/3 fois par an	Compte rendu
Bureau directeurs	Orientations associatives Fonctionnement associatif	Les membres du bureau ainsi que ceux du Comité technique	2 fois par an	Compte rendu
Comité Qualité Global	Point sur les axes d'amélioration au niveau associatif	Responsables et référents qualité	2/3 fois par an	Compte rendu
Groupes de travail thématiques	Selon sujet défini	Selon le thème : salariés (cadres et non cadres), bénévoles ...	Variable	Compte rendu
Commissions prospectives	Echanges sur la gestion des listes d'attentes	Le ou les directeurs et des membres du bureau	Autant que de besoins	Compte rendu (PV de bureau)
Réunions salariés / administrateurs	Présentation des réalisations et objectifs de l'association à tous les salariés.	Bureau et le directeur de l'Établissement de chaque site	1 fois tous les deux ans	Invitation sous forme de note d'information
<b>Les instances représentatives du personnel</b>				
Représentants de proximité	Sur questions transmises	Directeur et élu(s) délégué(s) du personnel	1 fois par mois par structure	Cahier de DP
Comité Social Economique	Ordre du jour obligatoire	Personnel élu à cette instance, les délégués syndicaux, représentants de l'association	1 fois par mois	Compte rendu
Commission NAO	Ordre du jour obligatoire	Un représentant par syndicat accompagné par un salarié et les représentants de l'association	Organisée 1 fois par an sur plusieurs réunions	Compte rendu à chaque réunion. PV d'accord ou de désaccord en fin.
CSSCT	Ordre du jour obligatoire	Représentants du personnel, DRH, directeurs et invité si nécessaire	4 fois par an	Compte rendu

<b>Les réunions avec les usagers</b>				
Conseil de la Vie Sociale	Ordre du jour	Elus + représentant de la mairie + membre élu + directrice	3/an	
Réunions d'information	Selon les sujets proposés et les thèmes demandés	Equipe éducative		
<b>Les réunions avec les partenaires</b>				
Réunions avec les partenaires institutionnels (ARS, Conseil départemental, etc.)	Sur invitation	Directrice		

## 9. Les ressources humaines

---

Les Ressources Humaines font l'objet d'une attention particulière au sein de l'Association car elles sont le socle d'un accompagnement de qualité au bénéfice des personnes accueillies. Aussi, le projet associatif 2022-2027 contient 3 orientations en matière de ressources humaines pour préserver, développer et fidéliser les femmes et les hommes qui travaillent au sein de l'Association et qui font sa force :

- Permettre aux salariés d'assurer un accompagnement de qualité,
- Œuvrer pour une qualité de vie au travail,
- Soutenir l'initiative et la créativité des salariés.

L'équipe de direction du Foyer de Vie « Les Bruyères » décline cette politique en tenant compte de l'histoire et des spécificités de l'établissement.

### 9.1 Professionnels et compétences mobilisées

L'établissement s'appuie sur des professionnels qualifiés que ce soit au niveau éducatif, médical paramédical, administratif et managérial.

Pour participer au maintien de la dynamique professionnelle, une étude de **l'organigramme** est réalisée chaque année et avant chaque nouvelle embauche par l'équipe de direction. L'ajustement optimal entre les besoins d'accompagnement et les moyens humains est ainsi favorisé.

A la date du 01/01/2023, l'organigramme est le suivant :

### Accompagnement

#### Personnel éducatif –13 ETP

1 éducateur spécialisé – 1,00 ETP  
2 moniteur éducateur – 2,00 ETP  
10 aide médico éducatifs – 10.00 ETP

#### Personnel médical – paramédical 0.50. ETP

1 aide-soignant – 0.50 ETP

#### Psychologues

1 psychologue – 0.09 ETP  
1 psychologue – 0.02 ETP

#### Fonctions support

#### Personnel d'encadrement 1.35 ETP

1 directeur – 0.35 ETP  
1 cheffe de service Educatif – 1,00 ETP

#### Personnel administratif – 1,00 ETP

1 secrétaire de direction – 1,00 ETP

#### Services généraux – 3,69 ETP

2 surveillants de nuit – 2,00 ETP  
1 agent d'entretien – 0,69 ETP  
1 agent de service intérieur – 1.00 ETP

## Les délégations

Pour répondre aux obligations de l'article L 312-176-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les compétences et les missions confiées par délégation aux cadres hiérarchiques sont formalisées dans un document unique de délégation (DUD).

Ce document précise la nature et l'étendue de la délégation, notamment en matière de :

- Conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service ;
- Gestion et animation des ressources humaines ;
- Gestion budgétaire, financière et comptable ;
- Coordination avec les institutions et intervenants extérieurs.

Le document unique de délégation est accessible au siège social de l'association.

## Les rôles et les fonctions

Fonctions	Rôles
<b>Directrice</b>	<p><b>Représentation</b> de l'association auprès de l'ensemble des personnels de l'établissement</p> <p><b>Veille législative &amp; réglementaire</b></p> <p>Mise en œuvre de la démarche qualité</p> <p>Mise en conformité</p> <p><b>Admission et sortie des résidents</b></p> <p>Relation famille</p> <p>Partenariats</p> <p><b>Gestion budgétaire</b> de l'établissement</p> <p><b>Gestion des ressources humaines</b></p> <p>Recrutement</p> <p>Pouvoir disciplinaire</p> <p>Management</p> <p><b>Mise en œuvre conduite</b></p> <p>Actualisation du projet d'établissement</p>
<b>Chef de service éducatif</b>	<p><b>Management de l'équipe éducative</b></p> <p>Gestion des plannings</p> <p>Participation au recrutement</p> <p><b>Animation des réunions</b></p> <p>Information</p> <p>Communication</p> <p><b>Gestion</b> de la caisse de fonctionnement pour l'équipe éducative</p> <p><b>Gestion de la liste d'attente</b> avec la directrice</p> <p>Entrées</p> <p>Sorties</p> <p>Réorientations</p> <p><b>Mise en œuvre suivi</b></p> <p>Signature des projets personnalisés</p> <p><b>Relation</b> avec les familles</p> <p>Relation avec les partenaires</p>
<b>Equipe éducative</b>	<p><b>Accueillir</b> la personne dans sa singularité</p> <p><b>Concevoir et conduire</b> une analyse et une action éducative au sein d'une équipe pluridisciplinaire</p> <p><b>Rendre compte</b> au travers des écrits professionnels</p> <p><b>Animer</b> des ateliers occupationnels</p> <p>Favoriser la socialisation</p> <p>Promouvoir la citoyenneté de la personne accueillie</p> <p><b>Etre en veille</b> face aux évolutions du secteur et du territoire</p> <p><b>Dynamique</b> de formation</p> <p><b>Proposer</b> un espace d'accueil et d'hébergement à la mesure des attentes de la personne et de sa famille</p> <p><b>Réguler</b> la dynamique de groupe.</p>

	<p><b>Au regard des souhaits</b> de la personne élaboration du projet personnalisé</p>
<b>Secrétariat</b>	<p><b>Assurer accueil</b> physique et téléphonique Gestion des Courrier /Mail <b>Suivi</b> des dossiers des personnels Actualisation Variable des salaires <b>Suivi</b> de la formation professionnelle Webservice <b>Préparation</b> des CVS et suivi compte rendu Préparation des évènementiels <b>Suivi</b> des présences Facturation Contribution des résidents Commandes repas <b>Suivi</b> des dossiers administratifs des personnes Saisie Classement, archivage Lien partenaire MDPH Aide sociale ...</p>
<b>Equipe des services généraux</b>	<p><b>Maintenance</b> des locaux et des matériels (Parc automobile, petites réparations dans les locaux, suivi des maintenances) <b>Prestataire repas</b> Préparation, présentation des repas, remise en température <b>Nettoyage</b> des locaux et des espaces privatifs <b>Surveillance de nuit</b> Veiller à la sécurité et au bien-être (douches-toilettes) des résidents <b>Entretien du linge</b> en lien avec le prestataire-linge Le linge des résidents est entièrement géré par le prestataire</p>
<b>Psychologue</b>	<p><b>Evaluation des résidents</b> par des observations cliniques ou entretiens individuels <b>Mise en place et suivi d'un atelier</b> "écriture d'un conte" en lien avec un encadrant éducatif <b>Entretiens individuels</b> dans le cadre du suivi thérapeutique <b>Rencontre</b> familles Visite à domicile <b>Elaboration d'écrits</b> à la demande (MDPH) <b>Participation aux réunions</b> Travail en équipe Soutien technique à l'équipe éducative</p>

## 9.2 Gestion des ressources humaines

### **La gestion prévisionnelle des emplois et de compétences**

L'équipe de direction de l'établissement a pour mission d'assurer l'adéquation qualitative et quantitative entre les besoins des personnes accueillies et le profil des professionnels. Les efforts vont collectivement porter sur l'amélioration des outils en place pour une réelle mise en œuvre de tous les volets de la GPEC : recrutement, intégration des nouveaux salariés, entretiens professionnels, formation ...

### **Le recrutement de salariés**

En évaluant les compétences et la motivation lors du recrutement, l'équipe de direction met tout en œuvre pour avoir un personnel adéquat en nombre et en qualification. Chaque nouvelle embauche fait l'objet d'une étude particulière. Les postulants se soumettent à des entretiens et, selon les postes, à des tests techniques.

### **Les entretiens professionnels**

L'équipe de direction conduit les entretiens professionnels individuels des professionnels. Ces entretiens ont pour objectif de recenser les besoins de formation et d'élaborer le projet professionnel des salariés.

### **La formation**

Un plan de formation est mis en œuvre chaque année. Il est pensé, et anticipé, en cohérence avec les orientations du projet d'établissement et avec les besoins d'adaptation de l'accompagnement. Il bénéficie à l'ensemble du personnel.

L'Association mutualise par ailleurs des formations entre tous ses établissements et services afin de réduire les coûts et ainsi augmenter le nombre de bénéficiaire.

### **Les analyses des pratiques**

Ces temps animés généralement par un intervenant extérieur, dans un cadre sécurisant, offrent aux professionnels la possibilité d'évoquer leurs pratiques, de les partager avec leurs collègues, de les questionner, dans le but de les améliorer.

### **Le travail en équipe pluri disciplinaire**

Il occupe une place importante dans l'accompagnement dans la mesure où il permet :

- une meilleure coordination et cohérence des actions des uns et des autres,
- une meilleure organisation du travail,
- et une objectivisation des observations individuelles.

Si le travail pluridisciplinaire se fait en continu, il existe néanmoins plusieurs réunions spécifiques à l'établissement où la pluridisciplinarité prend un caractère formel.

La participation des professionnels dans l'élaboration et l'amélioration des outils de travail est encouragée.



## **La qualité de vie au travail**

Une démarche sur la qualité de vie au travail a été initiée par l'Association au cours de l'année 2022 via un diagnostic réalisé par l'APAVE. Un plan d'action va être réalisé pour faire suite à ce diagnostic.

La qualité de vie au travail va intégrer le plan d'amélioration continu de notre établissement.

## 10. Les axes d'amélioration du projet

---

### 10.1 Les modalités d'évaluation et de pilotage du projet d'établissement

La vie du projet ne s'arrête pas à sa rédaction. Dans sa dimension prospective, le projet nécessite un suivi et une actualisation. Le suivi est celui de la réalisation des objectifs d'évolution indiqués dans le projet, à partir notamment des fiches actions et des tableaux de bord mis à jour.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du projet d'établissement, deux instances sont mises en place :

- Un groupe de pilotage propre à l'établissement / le service : le Comité Qualité Etablissement
- Un groupe de pilotage associatif, assurant le pilotage et l'évaluation des axes transversaux des projets des établissements ou des services : le Comité Qualité Global

Voir le schéma de l'organisation de la qualité en annexe.

## 10.2 Les axes d'amélioration

### Actions communes à tous les établissements & services de l'association

Thème et lien avec le PA	Objectif général	Objectif opérationnel	Moyens envisagés
<p><b>Promouvoir la bientraitance et la réflexion éthique des professionnels</b></p> <p><i>(Engagement / salariés)</i></p>	Promouvoir la culture éthique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place la démarche</li> <li>- Organiser une instance associative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un groupe de travail pour définir les modalités de mise en place d'un comité éthique</li> </ul>
<p><b>Définir et mettre en œuvre une stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises</b></p> <p><i>(Transversal)</i></p>	Intégrer les préoccupations sociales et environnementales à l'activité des ESMS et promouvoir le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place la démarche</li> <li>- Faire un état des lieux et définir les priorités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des groupes de travail associatifs selon les thématiques arrêtées</li> <li>- Créer des questionnaires</li> </ul>
<p><b>Favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées, leur implication dans la cité et leur bien-être</b></p> <p><i>(Epanouissement / personnes accompagnées)</i></p>	Permettre à la personne d'être actrice de son parcours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les conditions d'autodétermination sécurisées pour la personne accompagnée</li> <li>- Sensibiliser les professionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire une étude sur les modalités de mise en œuvre du droit à l'expérimentation</li> <li>- Recueillir dans le cadre du CVS les avis des personnes sur ce thème</li> <li>- Développer les groupes d'expression</li> </ul>
<p><b>Œuvrer pour une qualité de vie au Travail</b></p> <p><i>(Epanouissement / salariés)</i></p>	Œuvrer pour une qualité de vie au travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser le plan d'actions suite au diagnostic réalisé en 2022</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constituer des groupes de travail pluridisciplinaires au niveau associatif</li> <li>- Intégrer la QVT dans les plans qualités des ESMS</li> </ul>
<p><b>Développer un système d'information performant et conforme</b></p> <p><i>(Transversal)</i></p>	Développer un usage éthique et sécurisé du numérique dans tous les établissements et services	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter les échanges d'informations au service de la qualité d'accompagnement des usagers et améliorer les conditions de travail des professionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un groupe de pilotage associatif</li> <li>- Créer un groupe projet dans chaque ESMS</li> <li>- Déployer le DUI</li> </ul>

## Actions du foyer de vie et ateliers de Falaise

Thème et lien avec le PA	Objectif général	Objectif (s) opérationnel(s)	Moyens envisagés
<p><b>Favoriser l'accompagnement à l'autonomie et l'accompagnement à la santé</b></p> <p><i>(Personnes accompagnées / engagement)</i></p>	Promouvoir la continuité du parcours santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître la dynamique de la prise en charge des problématiques santé.</li> <li>- Renforcer le travail avec les familles autour des problématiques de santé.</li> <li>- Développer la prévention.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter les partenariats existants et en développer d'autres.</li> <li>- Développer la Télémédecine.</li> <li>- Convention Hôpital de Falaise, afin de réduire les temps de prise en charge.</li> <li>- Sensibiliser et proposer des actions de formations aux professionnels sur les thématiques de la Santé</li> <li>- Adapter l'accompagnement à la santé des personnes vieillissantes</li> </ul>
<p><b>Permettre la participation à la vie sociale et les liens sociaux, dans et hors l'établissement ou le service</b></p> <p><i>(Personnes accompagnées/épau nouissement)</i></p>	Dynamiser le fonctionnement de l'instance CVS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir et encourager et favoriser l'expression des personnes accompagnées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir une culture de la préparation des réunions au sein du Pôle.</li> <li>- Faciliter l'appropriation des comptes-rendus de réunions (FALC), photolangage</li> <li>- Co-construire, avec les membres du CVS, un outil de suivi régulier de la mise en œuvre des avis et propositions.</li> <li>- Proposer aux à chaque élection une rencontre avec les personnes accompagnées et les équipes.</li> <li>- Evaluer le fonctionnement dans sa globalité.</li> </ul>
<p><b>Respecter les droits des personnes accompagnées et favoriser l'exercice de leurs droits fondamentaux et libertés individuelles</b></p> <p><i>(Personnes accompagnées / engagement)</i></p>	Accompagner à la vie affective et sexuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la connaissance des professionnels à l'approche de la vie affective et sexuelle du public accompagné.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir des groupes de paroles et d'expression sur les émotions.</li> <li>- Formation des professionnels.</li> <li>- Achat jeu KESKESEX.</li> <li>- Envisager des interventions par des professionnels extérieurs.</li> </ul>
<p><b>Etre force de proposition dans une dynamique d'adaptation permanente et de transformation de notre offre</b></p> <p><i>(Personnes accompagnées / créativité)</i></p>	<p>De l'hébergement à l'habitat, réfléchir autour d'un projet architectural</p> <p>Promouvoir l'autodétermination</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir un cadre de vie répondant aux besoins de la population accueillie en prenant en compte sa diversité</li> <li>- Déterminer les besoins du territoire</li> <li>- Maintien des acquis et développement des compétences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir un comité de pilotage en lien avec la gouvernance, dirigeante et professionnels du foyer de vie</li> <li>- Développer le projet jusqu'à la construction.</li> <li>- Enrichir la structure de l'offre de jour.</li> </ul>

# Annexes

---

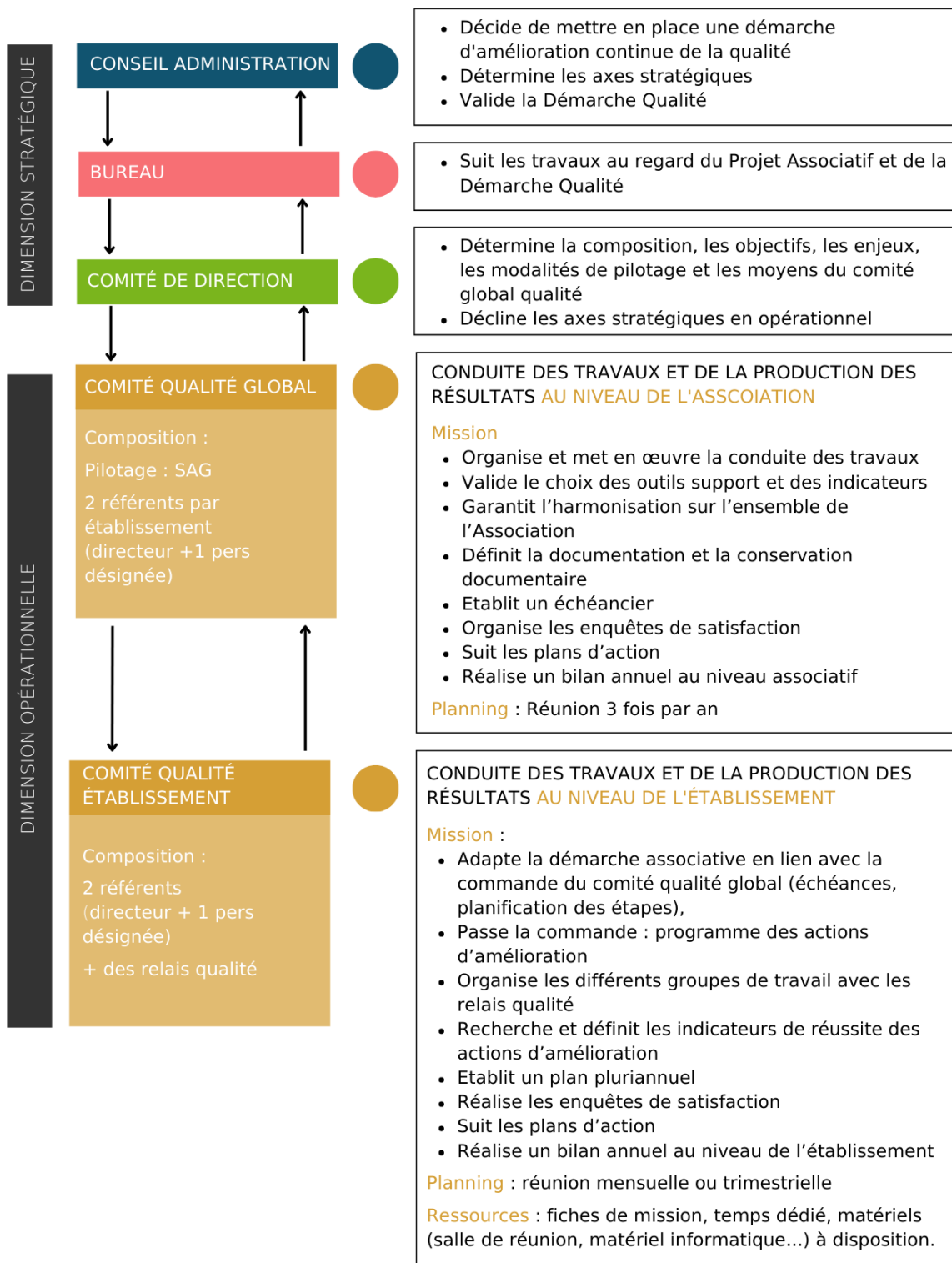
Annexe 1 Schéma de l'organisation de la qualité

Annexe 2 Glossaire

Annexe 3 Sources documentaires

# A1. Schéma de l'organisation de la qualité

## ORGANISATION DE LA QUALITÉ



## A2. Glossaire

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACTP	Allocation Compensatrice Tierce Personne
APL	Aide Personnalisée au Logement
ARS	Agence Régionale de Santé
AGEFIPH	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées
CDAPH	Commission des Droits et d'Autonomie des Personnes Handicapées
CD	Conseil Départemental
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité Nationale pour l'Autonomie
COFIL	Comité de Pilotage
CVS	Conseil de la Vie Sociale
DAME	Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif
DGCS	Direction Générale de la Cohésion Sociale
DUD	Document Unique de Délégation
EAM	Etablissement d'Accueil Médicalisé
EANM	Etablissement d'Accueil Non Médicalisé
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESMS	Etablissements Sociaux et Médico-sociaux
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FDV	Foyer De Vie
GOS	Groupe Opérationnel de Synthèse
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
HAD	Hospitalisation A Domicile
HAS	Haute Autorité de Santé
IME	Institut Médico-Educatif
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAG	Plan d'Accompagnement Global
PRIAC	Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie
PRS	Plan Régional de Santé
RQTH	Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé
SESSAD	Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés
SASLA	Service d'Accompagnement et de Suivi en Logement Autonome
SRS	Schéma Régional de Santé

## A2. Sources documentaires

- Projet associatif
- Schéma Régional de Santé (2018 – 2023) Normandie
- Schéma départemental de l'autonomie (2019 – 2023) Calvados
- <https://www.unapei>
- <https://www.has-sante.fr>
- Recommandation des bonnes pratiques professionnelles : « Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service »
- <https://www.legifrance.gouv.fr>
- <https://www.cnsa.fr>